

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 43

MONTRÉAL, LE VENDREDI 28 FÉVRIER 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Internet: fin de la récré

On l'a assez clamé dans les médias et sur les tribunes: Internet est révolutionnaire, fantastique, extraordinaire, révolutionnaire, fabuleux, mais que reste-t-il quand l'effet de mode s'est atténué? Le sentiment voulant que, derrière les discours emphatiques, il y a tout de même un monde tout à fait nouveau auquel il sera difficile d'échapper et que pour s'y intégrer, il faudra du travail, beaucoup de travail.

Les grandes envolées oratoires sur les lendemains qui chantent au diapason d'Internet et de l'avènement de la société numérique, les promesses d'un monde meilleur, l'admiration béate devant ces nouvelles technologies de l'information et de la communication qui vont à jamais changer nos vies, les discours emphatiques avec lesquels on nous casse les oreilles depuis deux ans sont en voie de céder le pas à des considérations plus terre à terre, comme si les gens disaient: «*Ça va, le message, on l'a compris. Maintenant, qu'est-ce qu'on fait?*»

S'il y a une conclusion à tirer du premier Forum québécois de l'Internet, qui réunissait cette semaine à Montréal plus de 800 représentants d'entreprises et d'organismes privés ou publics, c'est bien celle-ci. Le message au sujet de cette révolution, il est passé, du moins dans les cercles du monde des affaires, du commerce, de l'industrie et de l'administration publique. Ce que l'on veut maintenant, c'est s'informer et se former sur le comment. Bref, l'heure n'est plus aux discours, mais à l'action. Bienvenue sur le plancher des vaches!

Ce Forum, une retombée directe de la tenue, à Montréal, en juin dernier, du grand congrès de l'Internet Society (Inet 96), offrait d'ailleurs — toutes proportions gardées bien sûr — un contraste révélateur par rapport au rassemblement international de juin, du moins dans une perspective québécoise. Inet 96, pour la

très grande majorité des gens, c'était la découverte, la révélation, un billet de faveur pour assister au sermon sur la montagne. Le Forum, c'était la rentrée des classes, le retour au travail le lundi matin, l'heure de faire ses devoirs, de se frotter les mains et de plonger dans la mécanique.

Pour attirer l'attention et pour donner au Forum une touche internationale, les organisateurs avaient invité trois conférenciers de prestige, Christian Huitema, Jim Sterne et Vince Emery, qui ont respectivement parlé d'avenir, des Intranets et des écueils quand une organisation décide de faire le saut dans le cyberspace. Ils avaient aussi loué des stands à quelque 80 exposants heureux de présenter leurs produits — ou leurs «solutions», comme ils disent — à des curieux tout aussi contents de fouiner et de s'attarder parfois autour d'une démonstration. Mais entre les conférences, les repas «agrémentés» des explications du représentant d'un joueur majeur de l'industrie et les visites aux stands, ce sont les quatre heures d'ateliers par jour qui ont occupé le temps des participants. Pour quoi faire? Pour apprendre à concevoir un site ou un réseau Intranet, se familiariser avec Java, pour en savoir plus sur la sécurité, les questions de droits, les réseaux, la vente en ligne... En somme, pour maîtriser un peu mieux ce contre quoi on ne peut de toute façon rien.

L'heure est donc aux devoirs, et c'est tant mieux. Parce que la tâche est lourde, alors aussi bien s'y mettre. En soi, «être sur Internet», avoir sa vitrine, aussi attrayante soit-elle, ne veut rien dire. C'est simple et relativement peu coûteux. Mettre vraiment l'organisation d'une entreprise à l'heure de la société de l'information, y intégrer des outils et des manières de faire totalement nouvelles, l'imprégner d'une culture de la communication tous azimuts, c'est une tout autre paire de manches. Cela, les gens semblent l'avoir compris. Le gros ballon qui est apparu dans notre ciel il y a deux ans s'est un peu dégonflé, l'effet de mode s'est atténué. Mais les gens commencent à comprendre aussi que derrière le hype et le glamour de ces technologies que l'on dit nouvelles émerge le modèle de la société d'un demain dont nous sommes au seuil. Et que le passage à une société de l'immatériel fondée sur l'information numérique sera peut-être plus ardu qu'on nous l'a laissé entendre.

Ardu et plus long que prévu aussi, devrait-on ajouter, quand on considère qu'on s'est fort peu préoccupé jusqu'à maintenant de la qualité du contenu, trop absorbés que nous étions par des questions de connectivité, de logiciels et de matériel... Pourtant, c'est la clé de succès d'Internet comme mode de communication de masse, si l'on en croit Michel Cartier, professeur au département des communications de l'UQAM, qui vient de publier, chez Fides, *Le Nouveau Monde des infrastructures*, une excellente synthèse de la présence et de l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication (les NTIC, comme on les appelle).

Comme l'explique le professeur Cartier, nous vivons une rupture de l'ampleur de celles qui, telles l'agriculture et l'industrialisation, ont marqué l'histoire. Et cette rupture débouchera sur un monde où l'information sera reine et maître, où elle sera, comme le souligne Michel Cartier, «le nouveau centre de gravité du système socioéconomique».

MÉTÉO

Montréal Ensoleillé Venteux Max: -2 Min: -7	Québec Ensoleillé Venteux Max: -4 Min: -12
--	---

INDEX

Agenda B 7	Idées A 11
Annonces A 4	Le monde B 3
Avis publics .. A 6	Les sports B 6
Bourse A 8	Montréal A 3
Culture B 9	Mots croisés.. A 6
Économie A 8	Politique A 7
Éditorial A 10	Télévision B 8

MONTRÉAL

Montréal se passe d'appels d'offres pour la Fête des neiges, page A 3

LE MONDE

Le Parlement français adopte la loi Debré sur l'immigration, page B 3

PLAISIRS

Le médium, c'est le massage, page B 1



Le CRTC refuse la fusion de TQS et de Télé-Métropole demandée par Vidéotron

Cogeco est prête à se porter acquéreur du réseau privé

ROBERT DUTRISAC
GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Vidéotron ne détiendra pas le monopole de la télévision généraliste privée au Québec. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a rejeté, hier, la demande de Vidéotron de fusionner Télévision Quatre Saisons et Télé-Métropole.

En revanche, le CRTC a donné sa bénédiction au regroupement de Vidéotron et de CF Cable, qui crée le deuxième câble-distributeur en importance au Canada et consolide sa position dominante au Québec, où Vidéotron desservira plus de 75 % des abonnés au câble. Ce volet de la transaction «s'inscrivait dans le droit fil des politiques poursuivies par le Conseil» et personnellement, lors des audiences publiques, ne s'y est opposé, constate le CRTC.

Il en est tout autrement de la fusion proposée de TQS et Télé-Métropole, qui exigeait «une exception à sa politique en matière de propriété commune des médias», souligne le CRTC. Le volet télédiffusion de la transaction «est apparu à plusieurs intervenants comme un bouleversement majeur du secteur de la télédiffusion privée de langue française» au Québec, «dont les répercussions pourraient être imprévisibles et lourdes de conséquences».

L'organisme réglementaire fait observer que Vidéotron «aurait été en position de contrôler» la télévision généraliste privée au Québec en accaparant presque 50 % de l'écoute totale, 72 % des revenus globaux et 76 % des heures d'écoute des stations privées. «Une telle situation aurait provoqué un sérieux déséquilibre dans le rapport de force qui se serait établi avec les créateurs, les producteurs indépendants, les artistes, les annonceurs et les stations affiliées», écrit-il. Aucun avantage ne pourrait compenser ce degré de concentration excessif, ajoute le Conseil.

VOIR PAGE A 12: CRTC



Eaton, c'est une institution canadienne vieille de 127 ans qui appartient encore aux descendants du fondateur Timothy Eaton. L'entreprise a depuis longtemps associé son nom au traditionnel défilé du père Noël. Ci-dessus, le grand magasin de la rue Sainte-Catherine à Montréal, l'un des plus beaux de la ville, entre autres pour sa célèbre salle à manger de style art déco. On saura d'ici six mois s'il restera ouvert.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La réforme parlementaire

Plus de télévision et moins de bousculade

Jean-Pierre Charbonneau veut éviter que ne se détériore l'image de l'Assemblée nationale

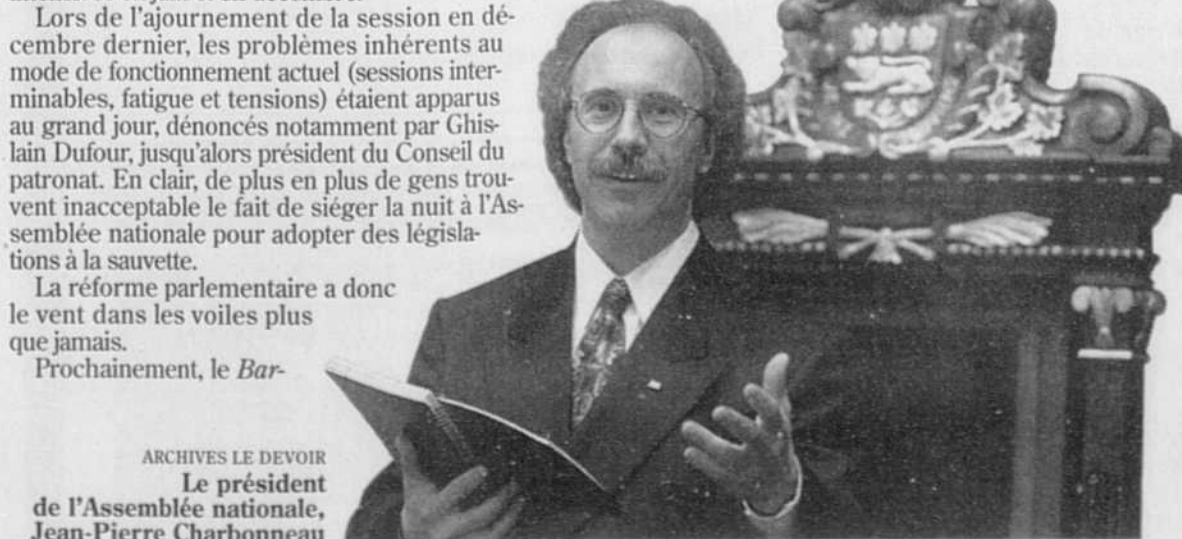
MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les téléspectateurs auront droit à la période des questions de l'Assemblée nationale lors des grandes heures d'écoute et ils pourront également assister aux sessions de travail des commissions parlementaires dès la rentrée dans trois semaines. En parallèle, les travaux de l'Assemblée nationale s'effectueront dorénavant sous le signe de la première phase de la réforme parlementaire, à l'initiative du président Jean-Pierre Charbonneau, qui comprend la fin des débats de nuit et une modification des sessions intensives en juin et en décembre.

Lors de l'ajournement de la session en décembre dernier, les problèmes inhérents au mode de fonctionnement actuel (sessions interminables, fatigue et tensions) étaient apparus au grand jour, dénoncés notamment par Ghislain Dufour, jusqu'alors président du Conseil du patronat. En clair, de plus en plus de gens trouvent inacceptable le fait de siéger la nuit à l'Assemblée nationale pour adopter des législations à la sauvette.

La réforme parlementaire a donc le vent dans les voiles plus que jamais. Prochainement, le Bureau et *Le Courrier parlementaire* tiendront chacun un colloque à ce sujet. Et les caucus des deux principaux partis à Québec laissent maintenant le prési-

VOIR PAGE A 12: ASSEMBLÉE



ARCHIVES LE DEVOIR
Le président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau

Eaton en sérieuse difficulté

Sa réorganisation entraînera des fermetures de magasins et des licenciements

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Apprendre qu'une institution âgée de 127 ans et ayant dominé le commerce de détail pendant des décennies doit se mettre sous la protection de la Loi de la faillite surprend toujours, mais dans le cas de Eaton, tout le monde s'attendait à un tel scénario depuis cinq ans, alors que des rumeurs sur sa solidité financière avaient commencé à circuler.

En conférence de presse hier, Raymond Picard, directeur général des magasins Eaton, a confirmé que les rumeurs étaient fondées, avouant que les ventes ont diminué de 500 millions de dollars depuis cinq ans, ce qui laisse aujourd'hui un chiffre d'affaires de 1,7 milliard, une capitalisation trop faible pour poursuivre le programme de modernisation de 300 millions entrepris en 1995. L'entreprise fait face à des dettes d'environ 320 millions, réparties à peu près également entre sa banque principale (Toronto Dominion) et ses fournisseurs.

Des magasins trop petits ou mal localisés devront être fermés parmi les 89 dispersés à travers le Canada, dont 13 au Québec. «Notre préférence serait de trouver de nouveaux locataires plutôt que de fermer les locaux», souligne M. Picard. Le scénario de vendre en tout ou en partie à une autre chaîne n'est pas écarté et pourrait être retenu si cela semblait être la meilleure solution. Eaton emploie 10 000 personnes, dont 2000 au Québec. Il y aura assurément des licenciements, mais pas tout de suite. Il faudra de quatre à six mois pour élaborer un nouveau plan de restructuration, rendu possible par l'injonction accordée hier.

George Eaton, président de T. Eaton Co Ltd, a demandé et obtenu une injonction en Cour de justice de l'Ontario. «Afin de protéger l'intérêt et l'avenir de ses employés, de ses fournisseurs, de ses clients et de ses ayants droit, T. Eaton liée a entrepris une restructuration ordonnée de ses activités de vente au détail», a expliqué le président, à Toronto. Au même moment, dans un hôtel montréalais, M. Picard reprenait en français la même explication:

«Nous disposons d'assez d'argent pour subvenir aux besoins de notre entreprise pour la durée de ce processus, soutiennent ces dirigeants. Nous disposons de 555 millions de nouveau financement avec une institution financière majeure. Ces mesures nous permettront de continuer nos opérations quoti-

VOIR PAGE A 12: EATON

ÉDITORIAL

Le Devoir appuie Yves Duhaime

Lise Bissonnette explique aujourd'hui en éditorial pourquoi *Le Devoir* appuie la candidature d'Yves Duhaime à la direction du Bloc québécois.



■ À lire en page A 10

• LES ACTUALITÉS •

Le taux de syndicalisation se stabilise au Québec

PC ET LE DEVOIR

Le taux de syndicalisation au Québec s'est stabilisé à 41,8 %, en 1996, après avoir enregistré des baisses successives depuis 1992. La FTQ reste en tête du peloton, suivie de la CSN. La CEQ est la seule à avoir connu une baisse de son effectif. Ces données ressortent d'une étude du ministère québécois du Travail qui paraît dans le numéro de janvier-février de la revue Le marché du travail.

Depuis 1992, le taux de présence syndicale au Québec est en baisse. Il est passé de 49,7 % en 1992 à 46,4 % en 1993, 43,8 % en 1994, 41,9 % en 1995 et 41,8 % en 1996.

Malgré tout, le Québec continue d'afficher un taux de présence syndicale supérieur au Canada et aux États-Unis. En 1996, le taux canadien était de 33,9 % et le taux américain d'environ 15 % en 1995.

Commentant ces chiffres, le secrétaire général de la FTQ, Henri Massé, s'est réjoui du fait que sa centrale arrive en tête pour le nombre de membres et pour l'augmentation de son effectif (10 000 membres de plus en 1996, ce qui porte le nombre de syndiqués de la FTQ à plus de 480 000, soit 42 % des syndiqués du Québec).

Si l'on exclut des statistiques le nombre de syndiqués reliés à la construction ou à des institutions régies par le Code canadien du travail — comme le fait le magazine du ministère québécois du Travail —, la FTQ demeure toujours la plus importante centrale, avec 354 423 salariés, suivie de la CSN avec 230 938.

SECRÉTAIRE DEMANDÉ(E)

- Doit être bilingue
- Excellent français
- Dynamique et débrouillard(e)
- Doit connaître le logiciel Word de Macintosh
- Connaissance du domaine de l'édition: un atout
- Expérience de 5 ans minimum en secrétariat.

Faire parvenir C.V. au Devoir:

Dossier 1570
2050, rue De Bleury, 9^e étage
Montréal, (Québec) H3A 3M9

Commission d'enquête sur la SQ

Les commissaires acceptent Louise Viau

Le syndicat des policiers demandera à la Cour supérieure une révision de cette décision

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

L'expérience et les connaissances de M^{me} Louise Viau en font une candidate idéale pour siéger à titre de commissaire de la commission d'enquête sur la Sûreté du Québec et n'attachent aucunement son impartialité.

Ainsi ont tranché, hier, les commissaires Lawrence A. Poitras et André Perreault, qui rejetaient ainsi la requête en récusation présentée par l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ).

«L'APPQ devait nous convaincre que la commissaire Viau avait préjugé l'affaire, en raison de ses fonctions antérieures, d'une façon telle qu'il serait

vain de lui présenter tout argument contraire et que les actes posés dans le cadre de ces fonctions sont l'expression d'une opinion finale et irrévocable sur la question», écrivent les commissaires.

Les travaux préliminaires de la commission d'enquête (demandes de participation et d'intervention) reprendront donc le 6 mars.

Dès aujourd'hui, le syndicat des policiers de la SQ se tourne vers la Cour supérieure dans l'espoir d'obtenir la révision de cette décision. L'APPQ en sera à sa deuxième tentative devant la Cour supérieure, la juge Danielle Grenier leur ayant ordonné, jeudi dernier, de s'exécuter d'abord devant la commission elle-même.

Le syndicat des policiers de la Sûreté du Québec devra à nouveau faire valoir que M^{me} Viau ne présente pas les garanties d'impartialité requises parce qu'elle a présidé le comité d'examen des plaintes de la SQ et produit un texte juridique à la demande du groupe de travail Bellemare sur les pratiques policières en matière d'enquêtes criminelles.

Hier déjà, les trois policiers de la SQ ayant mené l'enquête interne auprès des enquêteurs qui s'étaient occupés de l'affaire Matticks (importation de plusieurs tonnes de haschisch) ont annoncé non seulement leur intention de participer aux travaux de la commission mais également d'attaquer la crédibilité du président de l'APPQ, Tony

Cannavino. Les enquêteurs Louis Boudreault, Bernard Arsenault et Hilaire Isabelle, suspendus de leurs fonctions à la SQ depuis octobre 1996, suggèrent à la commission d'enquête d'examiner les déclarations publiques faites par M. Cannavino depuis le 27 janvier 1997 relativement aux travaux de la commission d'enquête.

«Ces déclarations diffusées à la radio et à la télévision critiquent sévèrement les travaux de la commission», signalent-ils. Ils affirment que M. Cannavino défend divers intérêts, dont des intérêts personnels.

Il soutient que M. Cannavino a participé à des perquisitions, arrestations et interrogatoires dans le dossier Matticks; a témoigné au procès

dans le dossier Matticks; a organisé une réunion avec des policiers syndiqués de la SQ reliés au dossier Matticks dans les locaux de l'APPQ; a rencontré des témoins au procès des quatre policiers accusés de fabrication de preuve, notamment, au cours de l'enquête du dossier Matticks.

Les policiers Arsenault, Isabelle et Boudreault demandent à la commission de faire le nécessaire pour que soient mises à leur disposition les transcriptions des déclarations publiques faites par M. Cannavino depuis le 27 janvier. Hier encore, M. Cannavino soutenait que «la commission contrôle tous les éléments des règles du jeu. On pense que la Cour supérieure va mieux apprécier nos arguments».

Un nouveau numéro de Forces



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

C'ÉTAIT le lancement du plus récent numéro de la revue de documentation économique, sociale et culturelle Forces, hier à Montréal. Pour l'occasion, le président et éditeur de Forces, Marcel Couture, Pierre Péladeau, Jacqueline Darveau-Cardinal, rédactrice en chef de Forces, Denise Bombardier, André Chagnon, Isabelle Péladeau, Michèle Virolly, Lise Bissonnette la directrice du Devoir, et Michel Pelletier, éditeur adjoint et directeur général de Forces, ont fait un brin de causerie. Le dernier numéro de Forces, disponible en kiosque, traite de l'évolution des communications et des médias et notamment de l'empire Québecor.

Les sages-femmes ont reçu un appui de Rochon

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Dans leur longue marche vers leur intégration dans le système de santé québécois, les sages-femmes et des groupes sympathisants trouvent un certain réconfort dans une lettre récente du ministre de la Santé, Jean Rochon, mais une source d'inquiétude dans la dernière prise de position du Collège des médecins du Québec.

En conférence de presse, hier, la Coalition pour la pratique sage-femme a rendu publique une lettre du 20 février signée par le ministre Rochon où ce dernier «envisage de légaliser la pratique sage-femme à l'échelle de l'expérimentation en cours et de procéder à l'intégration définitive de cette pratique aux services socio-santaires en périnatalité».

Depuis 1994, huit projets-pilotes permettent à des femmes enceintes d'être suivies par des sages-femmes, y compris lors de l'accouchement, dans des endroits appelés maisons de naissance qui sont situées, à une exception près, en dehors des centres hospitaliers. Dans ce contexte, il y a eu jusqu'ici 1200 naissances sur un total de quelque 88 000 par année.

Ces projets-pilotes doivent prendre fin en septembre 1998 et un groupe de travail chargé d'en faire l'évaluation doit formuler à l'intention du mi-

nistre une série de recommandations dès cet automne quant aux modalités d'organisation professionnelle.

Comme le nombre de sages-femmes devra bientôt augmenter, signale le ministre dans sa lettre «pour assurer la continuité des services offerts actuellement par les maisons de naissance», il signale qu'il vient d'autoriser la reconnaissance de nouvelles sages-femmes. Il y a actuellement 49 sages-femmes qui possèdent le droit de pratiquer au Québec.

Mais voilà que dans un projet de règlement acheminé à l'Office des professions du Québec, le Collège des médecins propose de n'accorder le droit de pratique qu'aux sages-femmes qui obtiendront leur diplôme dans des écoles approuvées par le collège. Cet organisme veut également préparer l'examen visant à mesurer la compétence des candidates sages-femmes et limiter la pratique des sages-femmes au milieu hospitalier.

La coalition considère que les sages-femmes doivent jouir d'une pleine autonomie, avoir leur propre ordre professionnel et pouvoir offrir leurs services là où la clientèle le souhaite, par exemple à la maison. «Nous nous inquiétons de voir la profession de sage-femme entièrement gouvernée par la profession médicale», a commenté Lucie Hamelin, présidente du Regroupement des sages-femmes du Québec.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

MAÎTRES DE LANGUES

Quatre postes dans l'un des trois champs suivants : français langue seconde, anglais, espagnol.

École de langues de l'UQAM

Créée le 28 mai 1996 par le Conseil d'administration, l'École de langues a pour mission première d'assurer et de développer l'enseignement des langues à l'UQAM.

Sommaire de la fonction

- Enseignement et encadrement des étudiants-es (8 cours de 3 crédits chacun par année) au premier cycle
- Coordination de l'enseignement d'un certain nombre de cours et conception du matériel pédagogique pertinent
- Encadrement des chargés-es de cours et des auxiliaires d'enseignement pour chacun des cours sous sa responsabilité
- Élaboration de nouvelles approches pédagogiques, y compris l'utilisation des technologies de l'information et de la communication en enseignement des langues

Exigences

- Maîtrise en linguistique ou dans une autre discipline pertinente
- Expérience d'au moins cinq ans dans l'enseignement et le développement pédagogique au niveau postsecondaire
- Excellente maîtrise de la langue enseignée
- Expérience de conception de matériel pédagogique pour l'enseignement de la langue
- Expérience de direction d'une équipe de travail
- Expérience de l'utilisation et du développement du multimédia pour l'enseignement des langues, un atout
- Maîtrise du français parlé et écrit

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION :
LE 1^{er} AVRIL 1997

DURÉE DU CONTRAT : Contrat de trois ans, renouvelable

L'Université a adopté un programme d'accès à l'égalité en emploi pour le personnel et un programme d'équité en emploi pour les femmes, les membres des minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ces postes sont offerts aux citoyens-nés canadiens-nes, et aux résidents-es permanents-es.

TRAITEMENT ET AVANTAGES SOCIAUX : un salaire annuel de 50 000 \$ et les avantages sociaux suivants : assurances, régime de retraite, vingt jours de vacances, congés parentaux.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un curriculum vitae détaillé en français, daté et signé, ainsi que trois lettres de recommandation AVANT LE 7 MARS 1997, 17 h, à M^{me} Antje Bettin, directrice intérimaire, École de langues, UQAM, C.P. 8888, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3P8. Téléphone : (514) 987-3980; télécopieur : (514) 987-7804; courrier électronique : ecole_de_langues@uqam.ca

L'UQAM: tout pour réussir



Université du Québec à Montréal

TÉLÉ-UNIVERSITÉ

DEUXIÈME AFFICHAGE

La Télé-université, établissement d'enseignement à distance, cherche à pourvoir à un poste de professeure ou de professeur substitut en psychologie

PROFESSEURE, PROFESSEUR SUBSTITUT

Concours n° 97-01-901

Secteur disciplinaire : Psychologie

Sommaire de la fonction : Selon les modes de la formation à distance, le professeur agit principalement comme responsable de la conception et de la diffusion de cours en psychologie du développement.

Il collabore au développement de programmes de formation à distance en psychologie.

Il peut poursuivre des activités de recherche dans son domaine de spécialisation.

Il collabore à la vie académique de l'unité d'enseignement et de recherche Sciences humaines, Lettres et Communications.

Expérience : Expérience d'enseignement et de recherche, en milieu universitaire de préférence.

Expérience en formation à distance, un atout.

Compétences particulières : Connaissance de plusieurs domaines de la psychologie.

Excellente maîtrise de la langue française et grande compétence en matière de communication écrite.

Formation : Doctorat en psychologie

Traitement : Selon la convention collective SPPTU

Durée de l'engagement : Un an avec possibilité de renouvellement

Lieu de travail : Montréal ou Québec

Entrée en fonction : 14 mai 1997

La Télé-université souscrit à un Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes. Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi que leurs attestations d'études avant 17 h, le 14 mars 1997, à :

Télé-université

a/s René Roy, Direction des affaires académiques et du perfectionnement, 2600, boulevard Laurier, Case postale 10700 Sainte-Foy (Québec), G1V 4V9.

L'UNIVERSITÉ À DISTANCE

Université du Québec
Télé-université



CHERCHONS

auteurs et auteures

ayant suivi un cours au cégep

en technique de garderie et d'éducation.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae:
Le Devoir, Dossier 1569
2050, rue De Bleury, 9^e étage
Montréal (Québec) H3A 3M9

DOYENNE - DOYEN

Faculté des sciences appliquées

L'Université de Sherbrooke est un établissement de renommée nationale et internationale qui accueille dans un environnement d'une qualité exceptionnelle près de 21 000 étudiantes et étudiants provenant de tout le Québec et d'ailleurs. Elle est particulièrement reconnue pour l'importance de sa recherche, pour la qualité et le caractère novateur de ses programmes d'enseignement et pour son régime coopératif favorisant la formation pratique en milieu de travail.

Un comité de mise en candidature a été élu par un collège électoral, constitué selon les Statuts de l'Université, en vue de la nomination de la doyenne ou du doyen de la Faculté des sciences appliquées.

Le comité invite toute personne ou tout organisme intéressés à faire des recommandations, commentaires ou suggestions relativement à cette nomination à les présenter par écrit ou en audience, en s'adressant à :

M. Pierre Proulx, président
Comité de mise en candidature
Département de génie chimique
Faculté des sciences appliquées
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Téléphone : (819) 821-8000, poste 2173
Courriel électronique : pproulx@plasma.gcm.usherb.ca

Les personnes intéressées à présenter leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae détaillé au président du comité.

Le délai pour demander une audience, soumettre une intervention écrite ou encore pour poser sa candidature est fixé au 28 mars 1997.

L'Université de Sherbrooke respecte le principe d'équité en matière d'emploi.



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

CARRIÈRES
&
PROFESSIONS
LE DEVOIR

Pour réservation
publicitaire,
composez
985-3316
ou
1-800-363-0305

télécopieur
985-3390

LE DEVOIR MONTREAL

CLINIQUE CHERRIER
SERVICES PSYCHOLOGIQUES ET PSYCHIATRIQUES
BELZILE, HUOT ET ASSOCIÉS (S)

837, rue Cherrier Est, Montréal (Québec) H2L 1H6
521-8282

Fête des neiges

Au diable la transparence

Pour plus de souplesse, les commerçants sont choisis sans appels d'offres

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le directeur général de la Société du parc des Îles, Pierre Bibeau, estime que les règles de transparence pour l'octroi de contrats alourdissent inutilement le processus. Tant et tellement, d'ailleurs, que la société paramunicipale de la Ville de Montréal ne s'embarrasse pas de ces règles dans l'organisation de la Fête des neiges.

En effet, depuis que la Fête des neiges est sous la responsabilité de la Société du parc des Îles, soit depuis deux ans, les commerçants installés sur le site de la Fête des neiges sont choisis sans critère autre que celui de leur intérêt à s'associer à l'événement. «Le principe de transparence alourdit l'administration de la Fête des neiges, surtout quand les enjeux n'en valent pas la peine. Pour quelque chose qui nous rapporte 10 000 \$ nets [en 1996],

est-ce que ça vaut la peine d'investir 5000 \$ dans des appels d'offres publics?», explique M. Bibeau.

Bien que ce dernier reconnaisse qu'il y a là un problème de transparence, il plaide le manque d'intérêt des commerçants. «De façon générale, on a de la difficulté à trouver des concessionnaires qui sont prêts à mettre quelque chose sur pied pour trois fins de semaine avec des risques de mauvais temps», indique M. Bibeau.

Pourtant, les ventes nettes atteignent 100 000 \$, ce qui représente pour la société paramunicipale des revenus d'environ 15 000 \$ pour 1997. Ceci représente d'ailleurs une augmentation de 50 % par rapport à l'année dernière, où l'on avait enregistré des revenus de 10 000 \$.

«Il n'y a pas de petits profits, affirme Pierre Bibeau. Alors, il faut voir comment on peut tirer davantage de nos concessions. J'ai demandé à ce que l'on revoie le concept de la Fête des neiges.» Avec le succès de cette année

(200 000 personnes se seraient donné rendez-vous sur l'île Notre-Dame), M. Bibeau souhaite donner une nouvelle ampleur à l'événement familial. Des circuits de motoneige pourraient entre autres voir le jour.

Somme toute, Pierre Bibeau reconnaît qu'il est important que les Montréalais sachent comment procède la Société du parc des Îles dans l'octroi des contrats. Déjà, en octobre dernier, le conseiller d'opposition Marvin Rotrand se questionnait publiquement sur les pratiques commerciales de la société paramunicipale qui gère le parc d'amusement La Ronde.

M. Rotrand estimait alors que la Société du parc des Îles favorise certains commerçants aux dépens d'autres mais, surtout, aux dépens des contribuables qui ont vu les tarifs d'admission à La Ronde augmenter. Marvin Rotrand parlait de concurrence déloyale et d'un manque de contrôle des dirigeants de la société.

Le lock-out chez les typographes

La FTQ n'abandonne pas les irréductibles de The Gazette

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Victimes d'un deuxième lock-out décrété en juin 1996 contre eux par The Gazette, 11 typographes ont reçu hier en conférence de presse l'appui non équivoque de la haute direction de la FTQ. Ce noyau est ce qui reste des 200 typographes qui travaillaient à ce quotidien en 1982; la plupart de leurs collègues ont accepté une compensation pour quitter volontairement, mais «rien ne nous oblige à accepter la retraite», font valoir ceux qui avaient été mis en lock-out une première fois durant 15 mois en 1993 et 1994.

Conscients des bouleversements qui ont touché leur métier, ces typographes ont au fil des ans acquis la compétence pour œuvrer selon les méthodes les plus contemporaines. Aussi persistent-ils à demander leur réintégration dans une entreprise qui appartient à la chaîne Southam et qui a mis longtemps à se conformer à une première décision arbitrale leur donnant raison en avril 1994. L'entente signée en 1982 liant typographes et propriétaires de The Gazette accorde la sécurité d'emploi jusqu'à l'âge de 65 ans à ces hommes dont l'âge varie maintenant de 45 à 57 ans; l'entente fut même renforcée en 1987 pour garantir le «maintien du standard de vie».

Clément Godbout, président de la FTQ à laquelle est affiliée la section locale 145 du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), résume l'objet du litige: le respect des clauses sur la sécurité d'emploi et d'une entente qui n'a été respectée qu'à 95 % par l'employeur.

The Gazette avait en effet obtenu du syndicat l'acceptation de transformations technologiques. L'obstination actuelle de ce quotidien, selon M. Godbout, peut s'expliquer parce qu'il s'agit en fait d'une lutte témoin pour ce qui pourrait advenir à quelque 2000 autres travailleurs d'autres quotidiens au Québec et au Canada. The Gazette «contourne les lois québécoises» anti-briseurs de grève en faisant transiter chaque jour vers Cornwall, en Ontario, à un coût «qui doit être passablement élevé», des infographes qui accomplissent un travail qui reviendrait normalement à ces onze typographes forcés de maintenir des piquets de grève.

Un arbitrage est en cours, sous la présidence de M^e Jean Sylvestre; il doit se terminer fin avril. Les typographes se disent confiants que justice prévaudra, comme l'ont affirmé hier René Roy, président du SCEP, Gilles Leblanc, président de la section 145 de ce syndicat, Eriberto Di Paolo et Mike Thomson, deux lock-outés. Ces porte-parole ne cachent pas leur lassitude face à une saga judiciaire provoquée par le groupe Southam qui, en 1994, a fait un bénéfice net de 94 millions et qui devrait, soutiennent-ils, tenir parole sans attendre que des tribunaux leur indiquent, comme l'a souligné hier Clément Godbout, qu'il ne sert à rien de multiplier les démarches «frivoles» et autres «mesures dilatoires». «Nous disons à The Gazette: "Wake up!", lance le président de la FTQ, qui se dit persuadé qu'il n'y a pas d'autre choix que de discuter de bonne foi pour «trouver des solutions» à un litige qui s'éternise.

Clin d'œil



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Privatisation de l'eau

Tecsult voit d'un bon œil que Québec s'en mêle

«En ayant une politique de l'eau, ça mettra de l'ordre dans tout ça»

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La firme d'ingénierie Tecsult voit d'un bon œil la décision du gouvernement québécois de prendre en main le dossier de la privatisation de l'eau. Malgré l'annonce de la Ville de Montréal d'abandonner l'idée de s'associer au secteur privé dans la gestion de son aqueduc, abandon imposé par Québec, Tecsult estime la privatisation toujours possible, mais cette fois, avec des règles claires.

«C'est une bonne affaire parce que jusqu'à maintenant, les villes essayaient de faire leur propre privatisation, chacune à sa façon. En ayant une politique de l'eau, ça mettra de l'ordre dans tout ça», a affirmé hier le président directeur général de Tecsult, Luc Benoît. Tecsult est l'une des 14 firmes à avoir déposé une offre à la Ville de Montréal au cours des derniers mois.

La Ville de Montréal n'est plus le leader de ce dossier qui a beaucoup suscité l'intérêt du secteur privé et l'acrimonie de groupes défendant les consommateurs. Deux jours avant Noël, l'administration du maire Bourque rendait public son Livre vert sur l'eau devant mener à des consultations en mars et des orientations politiques quelques mois plus tard.

Parallèlement, le gouvernement Bouchard a entrepris une réflexion pour mettre en place une politique nationale de l'eau. Cette politique est attendue pour juin ou juillet, selon le cabinet du ministre de l'Environnement David Cliche. Elle devrait aller bien au-delà de la privatisation de l'eau. Cette politique devrait aborder la question de l'extraction de l'eau dans le sous-sol québécois à des fins commerciales, la gestion des barrages et le traitement des eaux usées.

Outre le ministère de l'Environnement, les ministères des Affaires municipales, d'État à la Métropole, des Ressources naturelles et de la Santé et des Services sociaux sont associés aux discussions en cours.

«Ça aura comme avantage que l'on connaîtra les règles du jeu et aussi, ça sera peut-être plus facile pour les municipalités de trouver le chemin pour réaliser la privatisation», affirme M. Benoît. Dans l'attente de cette politique, tout est freiné à Montréal, du moins pour l'instant. La Coalition pour un débat public sur l'eau aura-t-elle eu raison des intentions du maire Bourque? Chose certaine, dit M. Benoît, il semble y avoir un problème de communication.

«Il y a de l'opposition parce que c'est mal compris. Les gens pensent que la privatisation veut dire qu'on va vendre au secteur privé des installations qu'ils ont déjà payées avec leurs taxes», dit Luc Benoît.

Selon ce dernier, les consommateurs bénéficieraient d'économie si la gestion de l'eau était confiée à l'entreprise privée. «Avec la décision du gouvernement de revoir le dossier de l'eau, ça va réactiver les choses. C'est sûr que nous allons faire valoir notre point de vue» conclut le p.-d.g. de Tecsult.

Fait
n°5 sur
la SP

La SP est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes au Canada.

Société canadienne de la
Sclérose en Plaques
1-800-268-7582



Guérin, éditeur ltée
NOUVEAUTÉ

PARTIES INTIMES

2^e édition

Un guide pratique sur l'anatomie de l'homme

352 pages, 19,95 \$

Yosh Taguchi, M.D.
Merrily Welsbord

La plupart des hommes en savent plus sur leur voiture que sur le fonctionnement de leur propre corps. Et quand il est question de la santé de leurs parties intimes, même les hommes cultivés et intelligents deviennent gênés et irrationnels, préférant ignorer un problème en espérant qu'il va se régler tout seul et en ne consultant leur médecin qu'en dernier recours.

Cet ouvrage, qui veut mettre fin aux superstitions et aux idées courantes souvent fausses et exagérées, soulève enfin la feuille de vigne du nu masculin. Le Dr Yosh Taguchi, éminent urologue de Montréal, ne craint pas de dire la vérité toute nue, sans complications inutiles, sur la structure, le fonctionnement et les maladies de l'appareil génito-urinaire de l'homme, l'importance de consulter un urologue et de bien comprendre les traitements qu'il peut prescrire. Cette édition revue et augmentée présente les plus récents développements dans le traitement du cancer de la prostate et inclut trois nouveaux chapitres sur l'incontinence, les infections urinaires et les affections du rein.

«Rafraîchissant... sensible et intelligent... L'auteur écrit comme s'il parlait à un ami ou un patient.»

Journal de l'Association médicale canadienne

Un ouvrage franc et direct, agréable à lire et à consulter, qui s'adresse tant aux hommes qu'aux femmes qui les aiment.

Une émission télévisée sera présentée sur le sujet par l'auteur, le Dr Taguchi, au Discovery Channel, le lundi 3 mars 1997 à 22 heures.

GUÉRIN, éditeur ltée

4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet: http://www.lidec.qc.ca

♦ CARRIÈRES ET PROFESSIONS ♦

PROFESSEURES OU PROFESSEURS

Faculté des lettres et des sciences humaines

L'Université de Sherbrooke sollicite des candidatures pour combler deux postes de professeures ou de professeurs réguliers à temps complet pour les départements suivants :

a) Département d'histoire et de sciences politiques
(spécialisation en histoire canadienne)

Fonction
Enseignement aux 1^{er} et 2^e cycles, recherche, encadrement d'étudiants et d'étudiantes, direction de mémoires, service à la collectivité.

Exigences

Doctorat en histoire ou dans un domaine connexe, expérience dans l'enseignement et la recherche et publications scientifiques récentes. Des compétences dans un deuxième domaine constituent un atout. La priorité sera accordée aux spécialistes de la période avant 1840 ou en histoire des femmes.

b) Département de service social (spécialisation en organisation communautaire)

Fonction
Enseignement aux 1^{er} et 2^e cycles, recherche dans le domaine de l'action communautaire et des macroproblématiques sociales, encadrement d'étudiants et d'étudiantes, diriger ou assurer l'encadrement pédagogique de stages, diriger des mémoires et essais en évaluation de programmation de services sociocommunautaires et service à la collectivité.

Exigences

Doctorat en service social ou dans une autre discipline des sciences humaines ou sociales, avec formation de premier ou de deuxième cycle en service social. Les candidatures présentant une formation de premier ou de deuxième cycle dans des disciplines connexes au service social jumelée à une expérience pertinente en action communautaire seront également considérées.

Date d'entrée en fonction pour les deux postes : 1^{er} juin 1997

Prière de faire parvenir un curriculum vitae accompagné du nom de trois personnes pouvant faire des recommandations à l'appui de votre candidature (prière d'indiquer poste a ou b), avant 16 heures, le 28 mars 1997 à :

Monsieur le doyen
Faculté des lettres et sciences humaines
Offre d'emploi n° 97-1-04
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Les conditions de travail sont régies par les conventions collectives en vigueur. L'Université de Sherbrooke respecte le principe d'égalité à l'emploi pour les femmes. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, la priorité sera accordée aux citoyennes et aux citoyens canadiens et aux résidentes et aux résidents permanents.

UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

LES ACTUALITÉS

Reid est réélu recteur

Sherbrooke (PC) — Le recteur de l'Université de Sherbrooke, Pierre Reid, s'est fait offrir un nouveau mandat de quatre ans, hier, à la suite du vote de l'Assemblée universitaire.

recteurs et principaux d'universités du Québec, semblait ému du résultat en se présentant devant l'Assemblée universitaire après le vote. Il a attribué cette émotion au fait que son élection survient au terme de trois mois de discussions et de réflexions intenses parmi la communauté universitaire.

La CSN fait pression sur Rioux

La centrale syndicale exige à nouveau l'abolition du Bureau d'évaluation médicale

Alors que le ministre du Travail s'appête à dévoiler la teneur exacte du projet de loi 79 sur la réforme de la CSST, la CSN tente de le convaincre de supprimer l'une des instances de cette commission, le Bureau d'évaluation médicale, à cause des effets psychologiques que laisse la «confrontation médicale» sur les travailleurs.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD LE DEVOIR

La CSN revient à la charge dans le dossier de la CSST et demande au ministre du Travail Matthias Rioux d'abolir le Bureau d'évaluation médicale (BEM), qui affaiblit davantage les victimes d'accidents de travail à cause du principe de «confrontation médicale».

et qui ont généré une centaine de décisions médicales et 70 autres [décisions] administratives ou judiciaires. Ces cas illustrent bien, selon M. Lavolette, les dommages psychologiques, les coûts très élevés et les problèmes familiaux que cause aux travailleurs le processus de confrontation médicale au BEM.

«Victimes»

Parmi eux, le cas de deux «victimes» de la judiciarisation qui, au fil des interventions chirurgicales et des consultations médicales, après maints passages devant le BEM et quelques procédures d'appel, dénoncent les effets dévastateurs du processus.

ter toute décision médicale pourtant en sa faveur. Je me dis: est-ce que c'est mental comme ils le disent ou bien est-ce que c'est bien physique?

«Les gens perdent l'estime de soi, leur crédibilité est entachée parce qu'on a semé le doute dans leur esprit qu'ils étaient peut-être des fraudeurs, ajoute Marc Lavolette.

Au cœur de l'argumentation de la centrale syndicale se trouve un rapport interne produit par la CSST en mai 1994, qui portait sur la judiciarisation du processus et recommandait notamment l'abolition du BEM.

confrontent, le dossier rebondit au Bureau d'évaluation médicale. Celui-ci fait appel à un spécialiste, parmi la centaine dont il dispose, pour trancher entre deux expertises médicales opposées à l'aide de sa propre expertise.

En 1995, il y a eu au Québec 135 000 victimes de lésions accidentelles, lesquelles ont généré 900 000 rapports médicaux, une moyenne de près de sept rapports par travailleur.

Parmi ses revendications auprès du ministre, la CSN demande notamment qu'on enlève aux employeurs le droit de contester un rapport médical.



La perfection déjà dans le boîtier.

Les horlogers suisses guidés par un souci de perfection exécutent au moins 150 étapes délicates pour sculpter la Rolex Oyster dans un bloc de métal.



ROLEX

OYSTER PERPETUAL DATE

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie Gambard

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

Félix revient à Paris

MICHEL DOLBEC PRESSE CANADIENNE

Paris — Près de dix ans après sa mort, vingt ans après Merci la France, son spectacle d'adieu aux Français, Félix Leclerc revient à Paris à travers son œuvre littéraire, désormais réunie dans un coffret de luxe lancé en grande pompe mercredi au Palais Royal.

Jamais n'avait-on vu ici un lancement aussi important, aussi «officiel», pour un ouvrage québécois (que les Français, en l'occurrence, ne pourront d'ailleurs acheter que par correspondance).

de la Culture se massaient environ 200 invités, de nombreuses personnalités et quelques légendes des variétés, comme Raymond Devos, Guy Béart et Gilles Vigneault, qui ont chanté Le Petit Bonheur de façon impromptue.

Le souvenir de Félix Leclerc demeure très présent en France. Ce «fabuleux conteur, ce paysan qui savait si bien parler de la terre, de sa terre», a joué ici un «rôle de passeur», a rappelé le ministre français de la Culture, Philippe Douste-Blazy.

En général, les Français ignorent que Félix a écrit des contes, des fables et des fables, du théâtre, des romans. Sortie au Québec en 1994, l'œuvre de Leclerc, réunie sur 2000 pages ré-

parties en quatre tomes illustrés par 51 peintres, s'était vendue à 5000 exemplaires (à 220 \$ chacun) «en moins de deux mois», selon l'éditeur Henri Rivard. Celui-ci espère vendre en France deux ou trois fois plus de la nouvelle édition française, qui contient des hommages écrits par une trentaine de personnalités et d'artistes français, comme Aznavour, Béart, Francis Lemarque et Darry Cowl.



Félix Leclerc ARCHIVES LE DEVOIR

LES PETITES ANNONCES

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL, IMMOBILIER COMMERCIAL, MARCHANDISES, OFFRES D'EMPLOI, PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES, VÉHICULES

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE. Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

420 SECTEUR VENTE. REPRÉSENTANT POUR ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL. Une entreprise s'abandonne de Toronto et sollicite un acheteur dans l'industrie de l'emballage.

543 PSYCHOTHÉRAPIE. PSYCHANALYSTE Julie Bellavance 529-5860. JACQUES BENOIT, psychologue. Dépression, anxiété, orientation sexuelle.

100 VISITES LIBRES. COURS MT-ROYAL. 1001 place Mt-Royal, #703. Condo 1 c.c., 1,200 p.c.

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS. SANCTUAIRE MT-ROYAL PHASE 3. 2 ch. c., 2 s/bains, 1500 p.c.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER. OUTREMONT. 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé.

170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER. PARIS-MONTMARTRE, charmant app. rénové, meublé. Vue magnifique.

450 EMPLOIS DIVERS. COACH POUR E.F.U. Étudiante C.A. à la recherche d'un Coach privé pour l'examen Final Uniforme 1997.

546 CARTOMANCIE, ASTROLOGIE. RÉGLEZ TOUS VOS PROBLÈMES spirituels et matériels. Amour, finances, santé.

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE. LONGUEUIL VIEUX. Grand bungalow trique, garage, 4 c.c. au rez-de-ch., 3 s/bains.

121 CANTONS DE L'EST. SUTTON, éco-tourisme, th. Mt. grd 20 p.ces + boutique, atelier, grange, pisc.

164 CONDOMINIUMS À LOUER. ARCHITECTURE CENTENAIRE. Rénovations soignées. 14re occupation 07-97.

251 BUREAUX À LOUER. BUREAU à louer dans centre de psychologie, avec services, Vieux-Montréal.

512 DÉCLARATION D'IMPÔTS. IMPOT-TECH-INTERNET. Etes-vous branchés? Visitez notre site web.

575 DÉMÉNAGEMENTS. ARTISAN - DÉMÉNAGEMENT. Courtlois, ponctuel, attentionné VINCENT, 946-9553.

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS. AU COEUR DU VIEUX-LONGUEUIL. Cottage-coudeur jumelé (1992), ensolaillé.

125 HORS-FRONTIÈRES. FERME OVINE - sud Victoriaville, 170 ha, 550 bres, maison 200 m, bâtis 1900 m.

165 PROPRIÉTÉS À LOUER. APPART SUR PILOTS dans la nature, les pieds dans le lac. 3 c.c., 2 s/b.

307 LIVRES / DISQUES. ACHETONS TOUS GENRES DE LIVRES. Servi à domicile. 274-4659.

523 TRADUCTION, RÉDACTION. DU FRANÇAIS À L'ANGLAIS par professionnel expérimenté. Prix avantageux.

695 AUTOMOBILES. BLAZER LT 1996. Tout équipé, 16,200 km, 28,800\$. Après 16h: 623-6705.

BOUCHERVILLE. près du fleuve, luxueux condo-maison de ville. Spacieux, 1800 p.c. (approx.), verrière ensol.

DISCRIMINATION INTERDITE. «La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne est admise à payer le loyer et à respecter le bail.

212 *** PARIS. Location à la sem.: 599\$. App. complètement rénové (95), XVe, près Tour Eiffel, 4e ét.

340 ARTICLES DE SPORT. PLANCHE À NEIGE. Nideker, 153 cm (Jason Evans), fixation Burton Custom. Ensemble 450\$.

530 COURS. ANGLAIS ANGLOPHONE doctorat. TOEFL 6 hrs/200\$. Privé: 369-2521.

DÉCÈS. À la douce mémoire de NICOLAS ROBERT (28 février 1975 - 4 février 1996). Nicolas, Cher filleul, je ne t'ai pas oublié.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence. Régie des alcools, des courses et des jeux. Toute personne, société ou groupement de personnes visé à l'article 60 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) peut, dans les quinze jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée.

LE DEVOIR

POLITIQUE

La fermeture
de l'hôpital Montfort

Bouchard pourrait intervenir auprès de Harris

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Magog — Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales canadiennes Jacques Brassard n'écarte pas la possibilité que le premier ministre Lucien Bouchard profite de ses liens d'amitié avec son homologue ontarien Mike Harris pour tenter de sauver de la fermeture l'hôpital Montfort d'Ottawa, le seul établissement de santé francophone de l'Ontario.

Hier, à son arrivée au caucus du PQ, M. Brassard se demandait si le gouvernement Harris pour arriver à ses fins budgétaires devait procéder à cette fermeture. «Il faut se demander, toutefois, a-t-il dit, s'il y a d'autres établissements qui dispensent des services en français.»

«Ce n'est pas exclu, a-t-il poursuivi, que M. Bouchard discute de la situation avec M. Harris lors d'une rencontre éventuelle entre les deux. Il faut cependant prendre bien soin que cela ne prenne pas la forme de l'ingérence dans les affaires et processus décisionnels du gouvernement ontarien.»

Evidemment, cette décision ontarienne a aussi permis de comparer le sort que le Québec réserve à sa minorité anglophone comparativement à ce que les francophones hors Québec doivent souvent vivre.

«Le Québec, a précisé M. Brassard, ne peut pas être indifférent au sort des minorités francophones hors Québec. Leur sort nous préoccupe, leur avenir et la qualité des services qu'ils reçoivent autant dans l'éducation que dans la santé.»

Le ministre a toutefois rappelé que la décision du gouvernement ontarien n'est pas définitive et qu'il faudra attendre la suite «puisqu'il s'agit d'une proposition» qui ne semble pas encore définitive.

Négociations dans le secteur public

Le front commun hésite, le PQ attend

Désaccord entre la CSN et la CEQ au sujet de la proposition syndicale

Un climat d'incertitude régnait hier dans le dossier des négociations du secteur public. D'une part, le front commun syndical ne s'entend pas sur tous les points de la contre-proposition à soumettre au gouvernement. D'autre part, tandis que les ténors du gouvernement affichent leur assurance, estimant notamment que les syndiqués ne partagent pas les vues de leurs dirigeants au sujet de l'offre patronale, les députés se montrent inquiets devant la menace d'une loi spéciale et souhaitent être consultés.

MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

Pendant que les syndicats représentant les 400 000 employés de l'État n'arrivent pas à s'entendre hier sur la nouvelle proposition qui sera faite au gouvernement pour dénouer l'impasse dans les négociations du secteur public, les membres du caucus du Parti québécois réunis à Magog attendaient anxieusement l'issue des discussions syndicales.

D'un côté, le ministre des Finances, Bernard Landry, et le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, réitéraient leur optimisme face à la possibilité d'une solution négociée. De l'autre, il est clair que l'éventualité d'une loi spéciale pour

réduire les salaires des employés de l'État de 6 % divise les élus péquistes.

Mais contrairement à ce que plusieurs pensaient, c'est la CSN, et non la CEQ, qui émet une réserve sur la proposition du front commun syndical. La CSN voudrait inclure le RRE (Régime de retraite des enseignants) dans l'offre, alors que la CEQ et les autres syndicats ne le veulent pas. Selon des chiffres non officiels, la mesure coûterait 100 millions et ne provoquerait le départ que de 1200 à 1300 syndiqués.

Les autres aspects de la proposition des syndicats tournent toujours autour de trois conditions essentielles: pas de réouverture des conventions collectives, aucune obligation de résultat et pas d'interfinan-

cement entre les régimes de retraite.

Dans le cas du RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics), les syndicats privilégient finalement une formule 55-80 (âge minimum de 55 ans avec au moins 25 ans d'expérience) sans réduction actuarielle. Également, on ouvrirait le programme de mises à la retraite aux syndiqués âgés d'au moins 60 ans, peu importe le nombre d'années de contribution au régime.

La proposition syndicale prévoit aussi une rente annuelle maximale qui équivaut à 70 % des revenus gagnés au cours des cinq dernières années. Pour ce qui est du RRF (Régime de retraite des fonctionnaires), le facteur 55-80 serait utilisé. Dans les deux cas, RREGOP et RRF, les réductions actuarielles visant certains syndiqués qui ne répondent pas tout à fait aux critères établis ne



François Gendron



Guy Chevrette

dépasseraient pas 3 %.

Enfin, la proposition des syndicats du secteur public précise que le programme de départs assistés qui sera adopté de façon consensuelle devra comporter des «balises claires pour éviter l'arbitraire». Une dernière clause

demande également au gouvernement de cesser ses recours à la sous-traitance pour remplacer les syndiqués.

Par ailleurs, au sein du PQ, selon le président du caucus François Gendron, les députés sont inquiets devant l'éventualité de l'adoption d'une loi spéciale et demandent d'être consultés à ce sujet. Le fantôme de 1982 demeure un souvenir bien réel aux yeux des péquistes qui étaient du gouvernement Lévesque. En 1982, on avait effectué des coupes de 20 % dans les salaires des syndiqués.

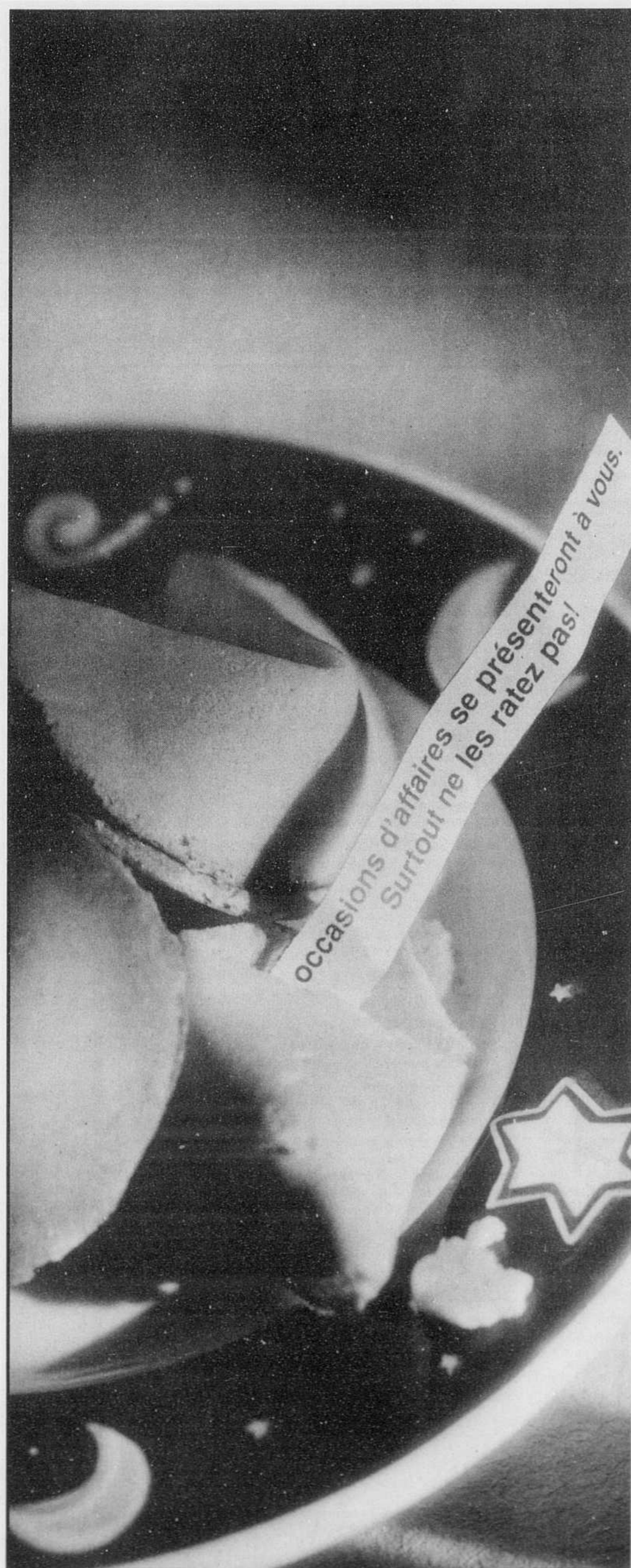
«La position de départ du gouvernement, note cependant le ministre

d'État aux ressources naturelles Guy Chevrette, la paie nette et l'intégrité du fonds de pension individuel qui sont protégés, n'est pas tout à fait la même qu'en 1982.»

Tout en disant qu'il ne croit pas qu'une loi spéciale aurait aujourd'hui le même impact qu'en 1982, M. Chevrette va plus loin. Il croit que les employés de l'État ne sont pas nécessairement d'accord avec leurs dirigeants au sujet de l'actuelle proposition gouvernementale.

Le dernier sprint de négociation avant le 7 mars devra tenir compte de ce fait, selon lui. «Ce qui compte, c'est ma job, mon salaire et mon fonds de pension, dit-il en se mettant dans la peau d'un syndiqué. Je peux peut-être céder sur de l'accès soire pour rendre service à la collectivité québécoise.» Le discours gouvernemental continue donc de s'articuler autour de l'idée selon laquelle l'augmentation de la tâche en enseignement et la mobilité des employés à la santé ne représentent que des changements mineurs aux conventions collectives, une offre que les syndiqués du secteur public, notamment aux yeux de la population, ne peuvent tout simplement pas refuser.

Certains veulent croire à leur bonne fortune.



NOUVEAUTÉ

ÉTAPES
D'APPRENTISSAGE
DU FRANÇAIS

En quatrième secondaire
Ninon Carmant
392 pages, 15,80 \$

La nouvelle littéraire relève du genre romanesque dont elle a toutes les caractéristiques. Comme le roman, elle est le récit de faits réels ou fictifs (mais vraisemblables), ordinairement tragiques et généralement inconnus. De là vient l'appellation de nouvelle, dans le sens journalistique du terme.

À la vérité, la nouvelle littéraire est un récit imagé, «bref et concentré» qui vise à donner «l'impression de la réalité». Elle se situe entre le roman et le conte. Ce qui la distingue du conte, c'est l'exclusion du merveilleux. Ce qui la distingue du roman, c'est son étendue. Alors que le roman retrace l'évolution des personnages dans le temps, la nouvelle, «simple et brève» met en lumière un seul aspect du personnage. Elle se lit d'un trait, ne comporte pas de divisions en chapitres ou en parties, comme la plupart des romans.

Drame d'une grande densité, la nouvelle littéraire exige concision, netteté, une parfaite maîtrise de la langue et un grand talent de narrateur.

LIDEC inc.

4350, avenue de
l'Hôtel-de-Ville
Montréal (Québec)
H2W 2H5

Téléphone: (514) 843-5991
Télécopieur: (514) 843-5252
Adresse internet:
www.vigie.qc.ca/LIDEC

Téléphone: 985-3344

AVIS PUBLICS

Télécopieur: 985-3340

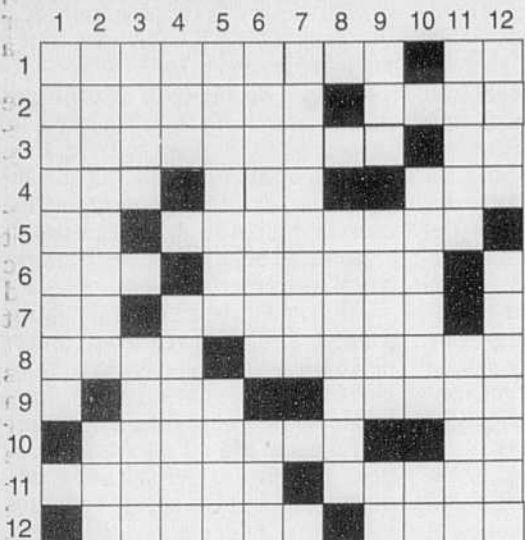
AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

MOTS CROISÉS

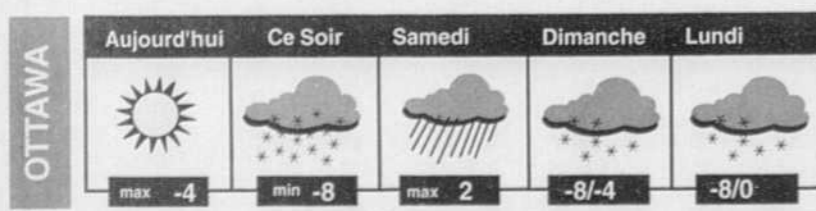
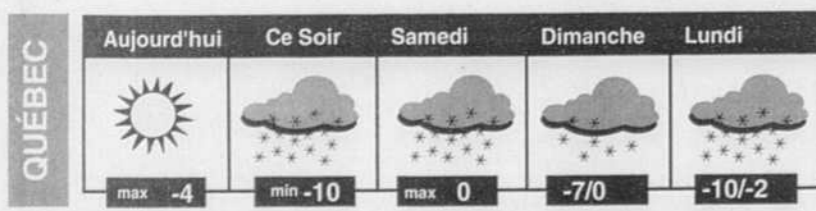
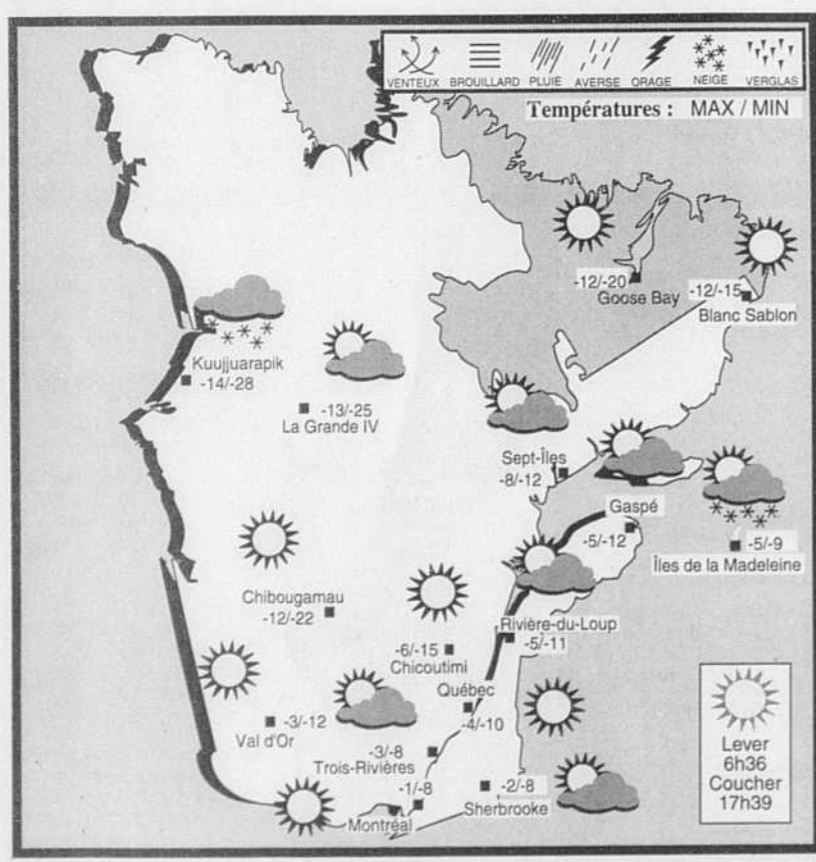
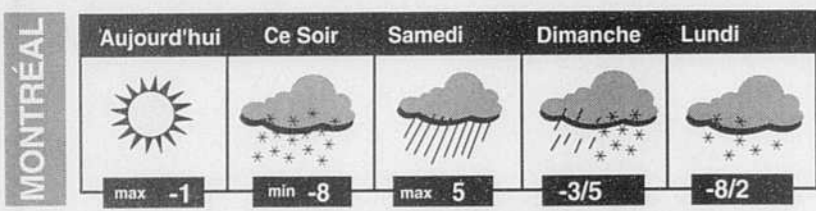


- HORIZONTELEMENT 4- Alcool. — Ravager. 1- Métal. — Fer. 5- Absence de salive. — Enduit imitant le marbre. 2- Fatiguer. — Plante qui fixe le sable des dunes. 6- Mortifier. — Mesure agraire. 3- Médecin. — Krypton. 4- Éruption. — Partie du cheval. — Oiseau. 7- Fonction. 5- Éminence. — Encloire. 9- Agent de Louis XV. — Ricaneras. — Gadolinium. 6- Premiers éléments d'une science. — Renard. 10- Possédé. 7- Issu. — Renommer. 11- Ascète hindou. — Vagabonder. 8- Cavité. — Raconter. 9- Gris. — Chamois. 12- Exister. — Pilchard. 10- Action de toucher. — Pouffé. 11- Prix. — Relatif à la mer Egée. 12- Perforer. — Rigoureux.

Solution d'hier

1. CASADUIN. 2. ACCOUPLEMENT. 3. MIRA. 4. EDIT. 5. SURGEON. 6. LIBER. 7. SUPER. 8. OTE. 9. MASTER. 10. TER. 11. RIKER. 12. BYKA. 13. TION. 14. EN. 15. ON. 16. USUEL. 17. ARGOT. 18. BR. 19. ALANDAIS. 20. UN. 21. ROSA. 22. N. 23. TEX. 24. ENORMITE.

LA MÉTÉO ENVIRONNEMENT CANADA



Météo au soleil 1 900 565-4000. Environment Canada logo and 'La météo à la source' slogan.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL. COUR MUNICIPALE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE. NO: 95-00790. VILLE DE ST-BRUNO. Partie demanderesse -vs- SYLVIE MELANÇON. Partie défenderesse. Le 12ème jour de mars 1997 à 10h00, au 1825, PLACE DUNANT, app. 63, ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, Qc., district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: SYLVIE MELANÇON, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule de marque Honda Accord, 4 portes, couleur bleu foncé, imm. XYD 558 et acc., série: 2HGCA563HH004386. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MAURICE GAUCHER, Huissier du district de Longueuil. (514)465-4650. GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

Transports Québec APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

Contrat no 5200-97-K201 — Contrôle de la qualité des matériaux utilisés pour divers projets de construction et de réfection et autres services connexes pour la Direction de l'Île-de-Montréal. Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement dans la M.R.C. Communauté urbaine de Montréal et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils entendent soumissionner. On peut obtenir copie du dossier d'appel d'offres moyennant le paiement du montant indiqué à la rubrique « Coût du dossier »; ce coût, qui inclut les taxes, est payable en espèces, par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances et n'est pas remboursable. Coût du dossier: 20\$. Les intéressés peuvent consulter ou obtenir les documents d'appel d'offres en s'adressant aux bureaux suivants: Québec: Service de la gestion contractuelle, Ministère des Transports, 700, boul. René-Lévesque Est, 2e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9, Tél.: (418) 644-8848. Montréal: Service de la gestion contractuelle, Ministère des Transports, 35, rue de Port-Royal Est, 3e étage, Montréal (Québec) H3L 3T1, Tél.: (514) 434-6061. Réception des offres: salle des soumissions de Montréal. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres: Montréal, le mercredi 26 mars 1997, 15 h. Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des offres reçues. Le sous-ministre Yvan Demers, ing.

Transports Québec APPEL D'OFFRES: Vente par voie de soumissions publiques

DOSSIER N° 9-84-01312-8 & al Terrain vacant d'une superficie de 3725,7 mètres carrés, portant les numéros de lots P.185-18, P.185-19, P.185-20 à P.185-27, P.184-582 et autres du cadastre officiel de la paroisse de Montréal, situé à l'angle des rues Pullman et de Carillon, le long de l'autoroute 15 dans la ville de Montréal. Le futur acquéreur aura la possibilité de louer les espaces adjacents audit terrain situés sous les voies rapides de l'autoroute Ville-Marie. Valeur estimée: 160 000 \$. Toute offre, pour être valide, doit être présentée sur le formulaire de soumission compris dans le dossier d'appel d'offres. On peut obtenir ce dossier, en indiquant son numéro, au coût de 15 \$; ce montant, qui inclut les taxes et qui n'est pas remboursable, est payable en espèces ou encore par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du Ministère des Finances. Pour se procurer le dossier, s'adresser à: Ministère des Transports du Québec, Direction de l'Île de Montréal, Tour de la Bourse, 800, Place Victoria, 13e étage, Casier postal 395, Montréal (Québec) H4Z 1J2 à l'attention de Jocelyne Tremblay, téléphone (514) 873-7781, poste 255. L'ouverture des soumissions aura lieu au cours d'une assemblée publique tenue le 2 avril 1997, à 14h00, à l'adresse indiquée précédemment. Le ministre des Transports se réserve le droit d'annuler le présent appel d'offres en tout temps avant l'adjudication et ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues. Le sous-ministre, Yvan Demers, ing.

de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de M. HORACE FORBES. Lieu: Montréal. Date: 20 février 1997. MICHEL MARTIN, G.A.

AVIS AVIS est par les présentes donné que, à la suite du décès de GUY MARTIN, en son vivant domicilié au 6541, rue Des Érables, Montréal, (Québec) H2G 2M9, survenu le 30 mai 1996, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successoral et la tutrice légale, le 10 janvier 1997, devant témoins, conformément à la Loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Suzanne LEGAULT, notaire, sise au 550, Boul. Mortagne, Bureau 300, Boucherville (Québec) J4B 5E4. Me SUZANNE LEGAULT, notaire.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE NO: 500-02-051834-963 COUR DU QUÉBEC PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT YVES LUPINEN Partie demanderesse -vs- FELIBERTO CAROCHA et AUTOMOBILE M. PINEAU INC. Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à HORACE FORBES, de comparaître au greffe

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL APPEL D'OFFRES AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville de Laval, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants: No 7617 Travaux de réfection, d'aménagement et de signalisation à divers édifices municipaux (règlement L-9332) No 7622 Travaux d'égouts, d'aqueduc, de drainage, d'excavation et de fondation granulaire sur une partie des rues des Orioles et des Junco (règlement L-9061-D-phase 2A) Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur, présentées sur les formulaires préparés à cet effet et remises sous pli cachetés au Greffier de Ville de Laval, au 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval, avant la 11e heure, le mardi 18 mars 1997 seront ouvertes à 12 heures (midi) en la salle du Conseil de l'hôtel de ville. Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formulaires fournis par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges. Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique pourront être obtenus au Service de l'ingénieur, 3 Place Laval, bureau 300, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement, et ce, de 8 h 15 à 12 heures (midi), moyennant un dépôt de 60,00 \$ non remboursable. La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. DONNÉ À LAVAL le 28 février 1997 Me Guy Collard, greffier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE NO: 500-02-051834-963 COUR DU QUÉBEC PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT YVES LUPINEN Partie demanderesse -vs- FELIBERTO CAROCHA et AUTOMOBILE M. PINEAU INC. Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à HORACE FORBES, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de ROBERT M. SCHERTZER. Lieu: Montréal. Date: 26 février 1997. FRANÇOIS LEBLANC, G.A. Greffier adjoint.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE ST-HYACINTHE. COUR DU QUÉBEC. NO: 750-02-001459-961 AVIS PUBLIC LES AGRES CASCADES LURES INC., Partie demanderesse -vs- CHRISTIAN PILON & AL. Partie défenderesse. Le 11ème jour de mars 1997 à 10h30, au 1187, CH. DE LA RIVIERE N., BELLEFÈVILLE, P.Q. district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de CHRISTIAN PILON, saisis en cette cause, consistant en: 1 Causeuse: 1 TV Hitachi; 1 vidéo Hitachi; 1 meuble de rangement; 1 photocopieur Mita; 1 imprimante; 1 ordinateur; 1 calculatrice. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: LINDA BRANCHAUD, huissier du district de Terrebonne. GUINDON & ASSOCIES, HUISSIERS - 819-326-7707, Fax 326-6972, 22 rue Agathe, Ste-Agathe-des-Monts, Qc J8C 2J4.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE AVIS est donné que la compagnie, LES ASSOCIES SACANDAGA (STYLOS) LTEE/SACANDAGA (PEN) ASSOCIATES LTD., une corporation constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies, et ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la cité et district de Montréal, s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies. MONTREAL, ce 24ème jour de février 1997. GROSS, PINSKY PROCUREURS DE LA COMPAGNIE

AVIS AUX CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de: ENCADREMENTS MARCEL INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 7215, Berri, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. AVIS est par les présentes donné que EnCADREMENTS Marcel Inc. a fait cession de ses biens le 21 février 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 13 jour de mars 1997 à 9 h 30, au bureau du syndic, 1, Place Ville Marie, bureau 2400, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. Daté à Montréal, le 28 jour de février 1997. CARON BÉLANGER ERNST & YOUNG INC., SYNDIC Pierre Laporte, CA, CIP Responsable de l'actif

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE AVIS est donné que la compagnie, LES ASSOCIES SACANDAGA (BUSINESS) ASSOCIATES LTD., une corporation constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies, et ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la cité et district de Montréal, s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies. MONTREAL, ce 24ème jour de février 1997. GROSS, PINSKY PROCUREURS DE LA COMPAGNIE

AVIS est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), HYDROFOR INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. Le 19e-président, LAURENCE SELLYN, Montréal, le 26 février 1997.

avis public

Gouvernement du Québec Ministère des Transports RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 138 SECTEUR DE LA RIVIERE AUX CANARDS MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE Avis est donné au public qu'il lui est loisible de consulter le dossier afférent au projet susmentionné qui comprend notamment une étude d'impact sur l'environnement préparé en vertu de la section IV.1 de la loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.c.Q-2). Cette étude d'impact a été présentée au Ministre de l'environnement et de la faune qui l'a rendue publique le 21 février 1997 et l'a mise à la disposition du public pour fins de consultation. Ce dossier sera notamment disponible pour consultation par le public aux endroits suivants: Centres locaux de consultation Saint-Siméon Hôtel de ville de Saint-Siméon, 500, rue Saint-Laurent, Case postale 116, Saint-Siméon (Québec). Heures d'ouverture: lundi au vendredi 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Bibliothèque La Malbaie-Pointe-au-Pic, 395, Saint-Étienne, La Malbaie-Pointe-au-Pic (Québec). Heures d'ouverture: lundi au vendredi 18 h 30 à 21 h, lundi et vendredi 14 h à 16 h 30, samedi 9 h à 12 h. Baie Sainte-Catherine Hôtel de ville de Baie-Sainte-Catherine, 308, rue Leclerc, Baie Sainte-Catherine (Québec). Heures d'ouverture: lundi au vendredi 8 h à 12 h et 13 h à 18 h. Bibliothèque municipale de Baie-Sainte-Catherine, 308, rue Leclerc, Baie-Sainte-Catherine (Québec). Heures d'ouverture: mardi 19 h à 21 h. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement Québec: 825 rue Saint-Amable 2e étage Québec (Québec). Heures d'ouverture: lundi au vendredi; 8 h 30 à 16 h 30 samedi et dimanche: fermé. Montréal: Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 6199A, rue Sherbrooke Est Bureau 3660 Montréal (Québec). Heures d'ouverture: lundi au vendredi: 8 h 30 à 16 h 30 samedi et dimanche: fermé.

Centres permanents de consultation Université Laval, Pavillon Jean-Charles-bonenfant, Bibliothèque générale Campus universitaire, Sainte-Foy (Québec). Heures d'ouverture: lundi au vendredi; 8 h 30 à 23 h, samedi et dimanche: 10 h à 17 h 30. Université du Québec à Montréal Bibliothèque centrale 1255, rue Saint-Denis Montréal (Québec). Heures d'ouverture: lundi au vendredi: 9 h à 21 h, samedi: 12 h à 17 h, dimanche: fermé.

Séance d'information Le Bureau d'audience publique sur l'environnement tiendra à cet effet une séance d'information aux dates, heures et lieux suivants: Le mercredi 12 mars 1997 à compter de 19 h à Baie-Sainte-Catherine, Salle du conseil municipal, 308, rue Leclerc, Baie-Sainte-Catherine (Québec). D'ici le 7 avril 1997 toute personne, groupe ou municipalité peut demander par écrit au Ministre de l'Environnement la tenue d'une audience publique relativement à ce projet. Cet avis est publié par le ministère des Transports du Québec conformément au règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q. 1981, c.Q-2, r.9) adopté en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.c.Q-2). Donné à Québec, ce 21 février 1997 Yvan Demers Sous-ministre

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION 3091-8361 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS que la compagnie "3091-8361 de LA LOI sur les compagnies" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 17 février 1997. LAVERY, de BILLY Procureurs de la compagnie.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE AVIS est donné que la compagnie, LES ASSOCIES SACANDAGA (BUSINESS) ASSOCIATES LTD., une corporation constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies, et ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la cité et district de Montréal, s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies. MONTREAL, ce 24ème jour de février 1997. GROSS, PINSKY PROCUREURS DE LA COMPAGNIE

AVIS est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), HYDROFOR INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. Le 19e-président, LAURENCE SELLYN, Montréal, le 26 février 1997.

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements 1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées. 2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé. 3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation. La Chambre des Huissiers du Québec

BELLEFEUILLE, P.Q. district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de CHRISTIAN PILON, saisis en cette cause, consistant en: 1 Causeuse: 1 TV Hitachi; 1 vidéo Hitachi; 1 meuble de rangement; 1 photocopieur Mita; 1 imprimante; 1 ordinateur; 1 calculatrice. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: LINDA BRANCHAUD, huissier du district de Terrebonne. GUINDON & ASSOCIES, HUISSIERS - 819-326-7707, Fax 326-6972, 22 rue Agathe, Ste-Agathe-des-Monts, Qc J8C 2J4.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE AVIS est donné que la compagnie, LES ASSOCIES SACANDAGA (STYLOS) LTEE/SACANDAGA (PEN) ASSOCIATES LTD., une corporation constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies, et ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la cité et district de Montréal, s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies. MONTREAL, ce 24ème jour de février 1997. GROSS, PINSKY PROCUREURS DE LA COMPAGNIE

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION 3091-8361 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS que la compagnie "3091-8361 de LA LOI sur les compagnies" demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 17 février 1997. LAVERY, de BILLY Procureurs de la compagnie.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE AVIS est donné que la compagnie, LES ASSOCIES SACANDAGA (BUSINESS) ASSOCIATES LTD., une corporation constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies, et ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la cité et district de Montréal, s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies. MONTREAL, ce 24ème jour de février 1997. GROSS, PINSKY PROCUREURS DE LA COMPAGNIE

AVIS est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), HYDROFOR INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. Le 19e-président, LAURENCE SELLYN, Montréal, le 26 février 1997.

Le don d'être là. Croix-Rouge canadienne Division du Québec. 1 800 592-7649

DES MILLIERS DE COEURS à protéger. FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC. Tél.: (514) 871-1551 ou 1 800 567-8563 Téléc.: (514) 871-1464

• POLITIQUE •

EN BREF

Zellers: Gobé chicane Rioux

(Le Devoir) — Le député libéral de Lafontaine et critique de l'opposition dans le dossier du travail ne perd jamais une occasion de s'en prendre au ministre Matthias Rioux. Encore hier, Jean-Claude Gobé lui a reproché son «indifférence» face à la fermeture du centre de distribution de la compagnie Zellers. Il lui demande de solliciter de toute urgence une rencontre avec les dirigeants de la compagnie La



Matthias Rioux

Baie, propriétaire de Zellers. Alors que la vétusté des installations a été évoquée pour mettre fin aux activités de cette entreprise, Jean-Claude Gobé rappelle au ministre Rioux qu'il existe des programmes gouvernementaux pour remédier à de telles situations.

Chrétien de moins en moins populaire

(PC) — La popularité du premier ministre Jean Chrétien a chuté à son plus bas niveau depuis son élection à la tête du pays, en octobre 1993. Selon le dernier sondage Gallup réalisé entre les 13 et le 18 février, 44 % des 1008 Canadiens interrogés approuvent sa manière de gouverner le pays, une baisse de cinq points par rapport à janvier et de neuf points comparativement à décembre. 34 % des sondés sont en désaccord avec son comportement comme leader politique, tandis que 21 % des gens sont indécis. C'est au Québec que la cote de M. Chrétien est la plus faible. A peine 23 % des gens appuient le chef du gouvernement, contre 51 % qui rejettent sa façon de diriger le pays. Il obtient par ailleurs sa plus haute note en Ontario, où 61 % des personnes interrogées soutiennent son leadership, alors que 24 % sont d'avis contraire.



Jean Chrétien

Dion veut abolir le Sénat

Québec (PC) — Le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, est un partisan de l'abolition du Sénat canadien, mais c'est une opinion émise «à titre personnel». «C'est personnellement que j'avais écrit cela comme universitaire.» Ce n'est pas la position officielle du gouvernement canadien, a précisé hier M. Dion devant la presse. M. Dion avait répété sa thèse que le Sénat devrait être aboli plus tôt cette semaine, alors qu'il s'adressait à des étudiants du cégep de Lévis-



Stéphane Dion

Lauzon. «Dans les sondages, c'est la solution préférée des gens mais il n'y a pas de débat actuellement sur l'avenir du Sénat», a expliqué hier un Stéphane Dion un peu embarrassé. Le ministre fédéral a lancé que le Sénat «n'est pas nuisible». «Mais ce n'est pas l'institution préférée de Stéphane Dion et ce n'est pas la raison principale pour laquelle le Canada doit rester uni», a-t-il conclu. Selon les sondages, le Sénat canadien n'est pas très populaire auprès des électeurs québécois. Mais la popularité de l'institution est très grande dans certains coins du Canada, comme dans les provinces de l'Ouest.

Commissions scolaires linguistiques

Dion invite Bouchard à étudier la solution Proulx-Woehrling

Cette voie comporte un risque moindre de contestation judiciaire, croit-il

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre fédéral Stéphane Dion invite le gouvernement du Québec à examiner avec ouverture les propositions soumises par les libéraux de Daniel Johnson dans le dossier des commissions scolaires linguistiques.

Selon M. Dion, la proposition Proulx-Woehrling, véhiculée par les libéraux depuis un an, «est une contribution valable et M. Brassard devrait l'étudier».

La proposition Proulx-Woehrling comporte «moins de risque» de contestation judiciaire de la part des opposants à la mise sur pied de commissions linguistiques car elle suscite un consensus plus large des experts que la solution Brassard.

«C'est à M. Brassard de voir si c'est un élément qui pourrait l'amener à infléchir son propre projet», a déclaré M. Dion au sortir d'une rencontre avec le porte-parole du PLQ sur les questions fédérales-provinciales, Jean-Marc Fournier.

Le ministre continue de soutenir cependant que la solution Brassard «apparaît faisable». Il ajoute que la proposition Proulx-Woehrling comporte «un risque aussi». «Dès que vous touchez à ces questions-là, l'école, la religion, la langue, il y a un risque de contestation de toute façon», dit-il.

M. Dion invite M. Brassard à créer un consensus autour d'une proposition. Dans l'établissement de ce consensus, «l'appui de l'opposition officielle est un élément très important».

Le député libéral provincial de Châteauguay, Jean-Marc Fournier, a pour sa part réitéré l'appui des libéraux à l'idée de créer des commissions scolaires linguistiques.

Il demande au gouvernement de convoquer une commission parlementaire pour débattre des modalités. M. Fournier affirme que toutes les opinions juridiques qu'il a pu consulter disent que la proposition Brassard (qui vise à soustraire le Québec de l'application de quatre alinéas de l'article 93 de la Constitution de 1867) n'est pas faisable sans l'intervention de quatre à six autres provinces. Par contre, la mise en œuvre de la solution Proulx-Woehrling ne requerrait que l'approbation du Québec et d'Ottawa parce qu'elle consiste à modifier l'article 93 uniquement pour retirer à Montréal et Québec le statut particulier qui leur garantit le droit à des structures confessionnelles sur leur territoire.

Le ministre continue cependant de soutenir que la solution Brassard «apparaît faisable»

Il dit craindre que si le gouvernement va de l'avant avec cette formule, il provoquera, au lendemain de sa mise en œuvre, des contestations judiciaires de la part d'opposants dont la Commission des écoles catholiques de Montréal.

«Nous on allume une lumière. Ce qu'on veut, c'est que l'on nous fasse la preuve, avec des avis juridiques, qu'il n'y aura pas contestation judiciaire», dit-il.

Si Québec convoquait une commission parlementaire, le débat pourrait se dérouler convenablement sur la base d'arguments sérieux. «M. Brassard n'a même pas daigné nous parler.»

Les libéraux ne demandent pas au gouvernement d'accorder aux anglophones de nouvelles garanties linguistiques en échange de l'abolition des garanties confessionnelles, a soutenu M. Fournier. Par contre, le député comprend la méfiance des anglophones envers le gouvernement. Il soumet que lors de la commission parlementaire qu'il réclame, les anglophones vont pouvoir exprimer leurs doléances auxquelles le gouvernement pourra répliquer. Peut-être y aurait-il alors moyen de s'entendre.

Le siège social d'Abitibi-Consolidated

Bouchard intercédera en faveur de Montréal

Le premier ministre ne manque pas d'arguments

PRESSE CANADIENNE

Montréal ou Toronto? Qui peut dire laquelle de ces deux villes aura le privilège d'abriter le siège social du nouveau géant canadien du papier, Abitibi-Consolidated, né de la fusion il y a deux semaines d'Abitibi-Price et de Stone-Consolidated?

Pour sa part, le premier ministre québécois Lucien Bouchard entend bien faire pression pour que la direction de l'entreprise préfère Montréal à Toronto. Après s'être entretenu la semaine dernière avec le futur président de la compagnie, James Doughan, M. Bouchard rencontrera le président du conseil d'administration d'Abitibi-Consolidated, Ron Oberlander, lundi, afin de déployer son pouvoir de persuasion et tenter de le convaincre des atouts de la métropole du Québec pour nicher le plus important fabricant de papier journal au monde.

Il pourra alors être tenté de lui rappeler que c'est le gouvernement du Québec qui accorde les autorisations nécessaires pour exploiter la matière première de l'industrie des pâtes et papiers: les 50 000 kilomètres carrés de forêt.

Autre point en faveur de Montréal: la majorité (8 sur 14) des papeteries qui seront gérées par Abitibi-Consolidated seront situées au Québec, en plus de sept de ses scieries.

Par ses interventions, M. Bouchard cherche à contrer l'exode de nombreux sièges sociaux qui a frappé Montréal au cours des dernières années.

Cependant, jusqu'à maintenant, le secteur des pâtes et papiers semble avoir échappé à ce phénomène qui mine l'économie montréalaise car on compte au Québec plusieurs sièges sociaux de papeteries, dont ceux de l'ex-Stone-Consolidated, Domtar, Avenor, Tembec et Kruger. Par contre, celui d'Abitibi-Price était à Toronto.

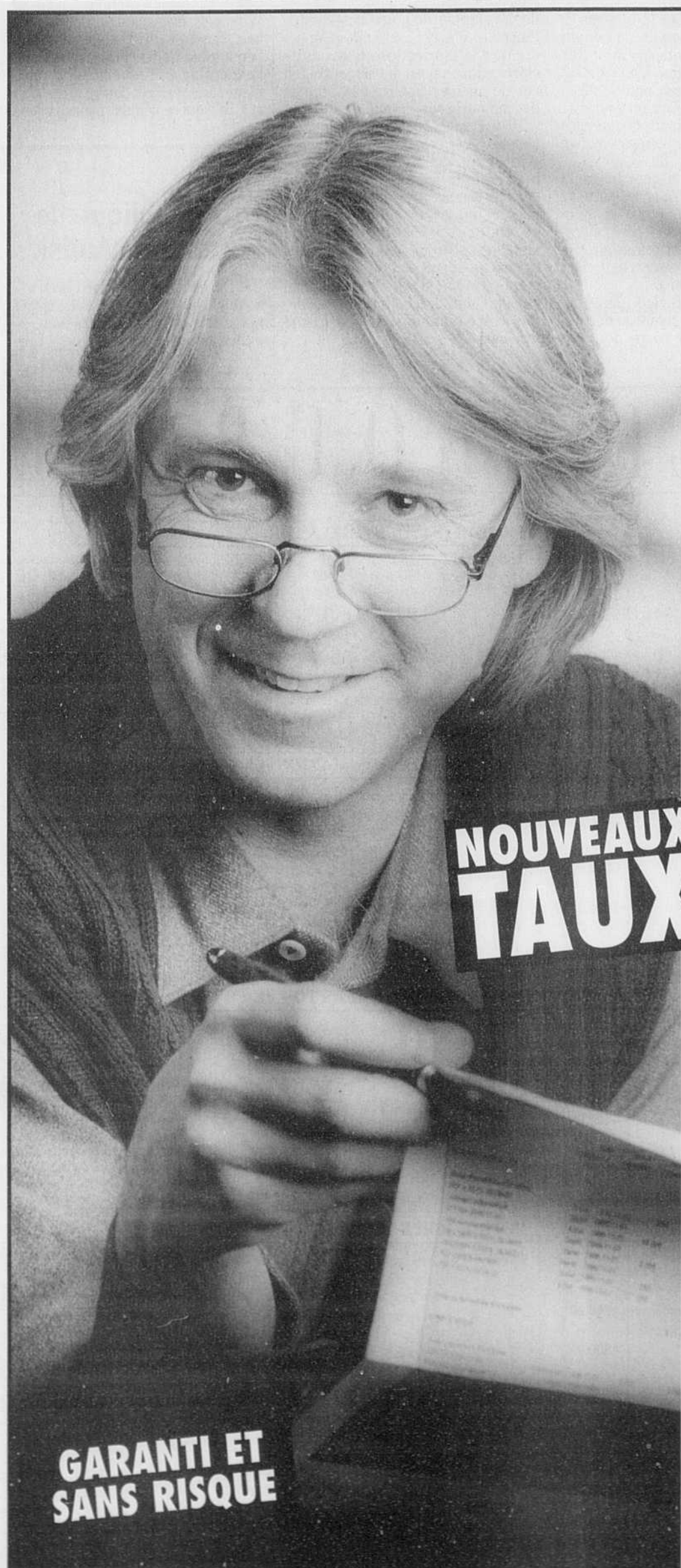
On saura d'ici une semaine si le premier ministre a réussi dans ses démarches, la décision à cet égard devant être rendue publique le 7 mars.

Si jamais Abitibi-Consolidated préférerait Toronto à Montréal, on verrait de nombreux emplois fuir le Québec vers l'Ontario. Stone-Consolidated compte 185 employés à Montréal, et Abitibi-Price, 225 à Toronto.

Mais dans un cas comme dans l'autre, une chose est sûre: la fusion des deux entreprises aura pour conséquence directe de diminuer le nombre d'employés de la nouvelle entité. De combien? Personne n'ose dire un chiffre précis, mais une porte-parole d'Abitibi-Price, Susan Rogers, a indiqué que la nouvelle entreprise entendait réduire de 65 à 75 millions de dollars ses coûts d'exploitation.

La transaction qui a mené récemment à la fusion de ces deux géants du papier était estimée à 4,1 milliards.

Selon un analyste du secteur des pâtes et papiers, Jim Rowland, Montréal aurait de bonnes chances de sortir gagnante et d'abriter un nouveau siège social.



NOUVEAUX TAUX

D'autres veulent voir leur bien croître sans risque et ils choisissent:

LE REER DE PLACEMENTS QUÉBEC.

Vous voulez placer votre avenir financier à l'abri des revers de fortune? Adhérez aujourd'hui même au REER de Placements Québec et profitez de réductions fiscales avantageuses sur une gamme de produits d'épargne rentables et **absolument sans risque.**

LES OBLIGATIONS À CROISSANCE GARANTIE DU QUÉBEC

Votre capital investi s'accumule année après année et la valeur à l'échéance est garantie.

- Taux d'accroissement garanti du capital en fonction de l'échéance choisie (3, 5, 7, 10 ou 15 ans).

Echéance	28-02-2000	27-02-2002	27-02-2004	27-02-2007	27-02-2012
Prix*	881,65\$	769,10\$	663,19\$	518,14\$	338,03\$
Rendement	4,30%	5,40%	6,05%	6,80%	7,50%

- Diversification possible des échéances pour l'équilibre du portefeuille.
- Transférables à un tiers avant l'échéance.
- Montant minimum à l'échéance: 1 000\$.

SIMPLE COMME UN COUP DE TÉLÉPHONE!

Tous nos produits financiers peuvent être placés dans le REER de Placements Québec. Pas besoin de vous déplacer: il suffit de téléphoner à **Placements Québec, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis 22 février et 1^{er} mars, de 9 h à 17 h, au (418) 521-5229 (région de Québec) ou au 1 800 463-5229.**

Ces produits sont également offerts chez les courtiers en valeurs mobilières, les intermédiaires en assurance et dans les institutions financières.

FACILE DE SE PROCURER LES FORMULAIRES!

Dépliants et formulaires disponibles dans les bureaux de **Communication-Québec et plus de 1000 bureaux de poste corporatifs.** Les formulaires doivent être envoyés à Placements Québec au plus tard le 1^{er} mars 1997, le cachet de la poste en faisant foi, pour que les contributions soient applicables à l'année d'imposition 1996.

* Prix en vigueur le 28 février 1997 pour obtenir une valeur à l'échéance de 1 000\$. Afin de maintenir le même rendement à l'échéance, ce prix augmente légèrement chaque jour. Le ministre des Finances se réserve le droit de modifier les rendements qui seront offerts.

PLACEMENTS QUÉBEC

Notre intérêt à tous
<http://www.placementsqc.gouv.qc.ca>

1 800 463-5229

LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE

Québec

loto-québec résultats

6/49 Tirage du 97-02-26

5 6 21 26 42 48

Numéro complémentaire: **28**

GAGNANTS	LOTS	Montants
6/6	2	1 149 548,00 \$
5/6+	9	76 636,50 \$
5/6	229	2 409,50 \$
4/6	13 933	75,90 \$
3/6	277 974	10,00 \$

Ventes totales: 16 395 405 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000 \$

Extra Tirage du 97-02-26

NUMÉROS	LOTS	Montants
822820	100 000 \$	
22820	1 000 \$	
2820	250 \$	
820	50 \$	
20	10 \$	
0	2 \$	

TVA, le réseau des tirages

Le mode d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

«Mission accomplie!»

Monty quitte la direction de Nortel

Il cède les rênes à John A. Roth pour revenir chez BCE

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

«Mission accomplie!», a lancé hier Jean Monty. Le président et chef de la direction de Northern Telecom mettra un terme à son mandat de cinq ans à la tête de ce géant des télécommunications en cédant les rênes à John A. Roth pour revenir chez BCE. Il aura, entre-temps, réussi le redressement spectaculaire de Nortel.

«Après quatre ans et demi passés chez Nortel, j'estime que ma mission est terminée. C'est sur ma recommandation que le conseil d'administration a accepté la succession de John Roth», a précisé Jean C. Monty, âgé de 49 ans. Ce changement entrera en vigueur le 1er octobre prochain. M. Monty réintégrera alors la haute direction de BCE, dans des fonctions qui restent à définir. «Qu'allez-vous faire chez BCE?», a demandé un analyste. «Je ne sais pas encore», a répondu M. Monty, dans un éclat de rire.

Natif de Winnipeg John A. Roth, âgé de 54 ans, était chef de l'exploitation de Nortel depuis 1995. C'est lui qui avait, quatre ans plus tôt, jeté les bases d'une percée de Nortel dans le segment des communications sans fil, un secteur qui procure actuellement 19 % des produits d'exploitation de la filiale de BCE. Il avait également piloté l'intégration des groupes de conception de Recherches Bell-Northern aux unités commerciales de Nortel. M. Roth était le dauphin de Jean Monty et son ascension au sein de la présidence répond à une volonté du conseil de lancer un message de continuité à la communauté financière.

Après avoir exercé les fonctions de président de Bell Canada, et subi la défaite devant le CRTC qui ordonna en



Jean Monty

1992 le bris du monopole dans l'interurbain, M. Monty est passé chez Nortel, le fabricant traversait alors une véritable crise d'identité, sous la direction contestée de Paul Stern. On reconnaît aujourd'hui à M. Monty la responsabilité d'avoir orchestré un véritable redressement chez Nortel, d'avoir propulsé l'entreprise au rang des géants nord-américains des télécommunications en lui ouvrant ses horizons tout en forçant un rapprochement avec la clientèle et en pilotant une diversification internationale. Aujourd'hui, 39 % des revenus de Nortel provient de l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Auparavant un fournisseur nord-américain d'équipement de commutation de central, l'entreprise est deve-

nue un chef de file de la conception et de la construction de réseaux de communication. Aujourd'hui Nortel dispose d'un large portefeuille de produits, répartis entre les communications sans fil, le transfert de données, les liens Internet et les technologies de transport en réseaux, sans fil, d'entreprises et à très large bande.

Cette restructuration ne s'est pas faite sans heurt, le gros du choc ayant été absorbé en 1993. Le vaste plan de compression des dépenses avait coûté l'emploi à près de 10 % des effectifs, soit à 5200 personnes, dont 2000 au Canada, et nécessité l'inscription d'une perte de 884 millions \$ US après une radiation de près de un milliard. Trois ans plus tard, soit en 1996, Nortel a affiché un bénéfice net de 619 millions \$ US, sur des revenus de 12,8 milliards.

Les fermetures d'usines se sont succédées. L'entreprise a, dans les faits, cédé pour plus de 2,5 milliards d'actif, essentiellement au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Canada.

Le CRTC donne son aval

TVA pourra lancer un 3^e réseau de télé anglophone au Québec

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Le CRTC a donné son aval, hier, au projet de tandem Télé-Métropole CanWest Global de lancer un troisième réseau de télévision de langue anglaise au Québec, par l'entremise de la station CKMI-TV de Québec. Vidéotron, qui vient de céder CFCF-12 au duo WIC-Caisse de dépôt, perdra 30 millions dans la transaction, en contrepartie de la plus-value provoquée par l'arrivée de CKMI.

Le CRTC a acquiescé, hier, à la demande des associés de TVA CanWest d'acquiescer la station CKMI, de Québec, une filiale de la CBC (Radio-Canada) appartenant à Télé-Métropole, et d'ajouter des émetteurs à Sherbrooke et Montréal. «Le Conseil est convaincu que les avantages découlant de l'autorisation du nouveau service l'emportent sur les incidences négatives qu'elle pourrait avoir sur les autres titulaires en place, notamment CFCF-TV et la CBC. TVA-CanWest s'est engagé à ne pas diffuser de la publicité locale dans les endroits qui seront desservis», a résumé le CRTC.

La programmation de Global peut, ainsi, atteindre 78 % de la population anglophone du pays.

Cette décision du CRTC survient deux mois après que Vidéotron eut conclu la vente de la station de langue anglaise CFCF-12, obtenue avec l'acquisition de CFCF, à une co-entreprise détenue à 70 % par Western International Communications (WIC) et à 30 % par la Caisse de dépôt et placement du Québec. Cette transaction, qui demeure tributaire de l'aval du CRTC, implique un versement initial de 70 millions à Vidéotron, «sujet à certains ajustements quant au fonds de roulement». Ce prix de base devait être augmenté de 30 millions, selon la progression des produits d'exploitation de CFCF-12 pour les années 1997 et 1998 «et si, entre la date de clôture et le deuxième anniversaire, le CRTC n'a pas accordé de licence d'exploitation à une nouvelle station de langue anglaise pour desservir une partie ou l'ensemble du territoire de CFCF qui couvre le Grand Montréal».

Les acquéreurs accordaient donc une valeur de 30 millions à la position dominante de CFCF-12 sur le territoire montréalais. Cette somme ne sera finalement pas empochée par Vidéotron, compte tenu de l'arrivée de CKMI dans le portrait montréalais, une arrivée attendue pour le 1^{er} septembre.

Avec l'achat de CFCF-12, WIC porterait à neuf le nombre de stations de télévision qu'elle détient et exploiterait. Sa participation dans le réseau CTV passera également de 14 % à 28 %.

Investissements au Québec

Un milliard de plus que prévu, soutient Bernard Landry

LE DEVOIR

Le vice-premier ministre a commenté hier les données de Statistique Canada portant sur les résultats des investissements réalisés en 1996. Ainsi, au Québec, le secteur privé aura investi pour 18,6 milliards en 1996. «C'est un milliard de plus que prévu», a lancé Bernard Landry.

M. Landry a fait remarquer qu'«en lieu et place d'une baisse de 1,6 % prédite par Statistique Canada en juillet dernier, c'est une hausse de 9 % qu'ont finalement connue les investissements privés au Québec, contre 5,2 % dans l'ensemble du Canada». Le vice-premier ministre a qualifié cette croissance des investissements privés de «plus

forte des dix dernières années», tout en se réjouissant de cette progression de 12,6 % des investissements privés non résidentiels, «c'est-à-dire des achats de machinerie et d'équipement et des nouvelles constructions. La hausse équivalente a été de 4,1 % au Canada». Au total, compte tenu des investissements publics plus faibles que prévu en 1996, la croissance globale des investissements aura été de 3,3 % au Québec, au-dessus de la moyenne canadienne de 2,8 %. Statistique Canada prévoit que la croissance des investissements privés se poursuivra au Québec en 1997. Ils augmenteront de 4,4 % pour atteindre 19,4 milliards, un taux de croissance attendu inférieur à la moyenne nationale cependant.

Important contrat pour C-Mac de Sherbrooke

PRESSE CANADIENNE

Sherbrooke — Les Industries C-Mac, de Sherbrooke, a conclu une entente cette semaine avec Delphi Energy and Engine Management Systems, au Michigan, pour le développement et la fabrication conjointe de nouvelles générations de modules de contrôle et de systèmes électroniques pour automobile.

C'est un contrat majeur puisqu'il est le premier lien d'affaires entre C-MAC et le constructeur d'automobiles GM, dont Delphi est un important fournisseur de composantes, a indiqué hier le vice-président chez C-MAC, Aldée Cabana.

Cet accord de cinq ans, d'une valeur de plusieurs millions de dollars, permettra à chaque partie de profi-

ter mutuellement de leurs technologies et expertises complémentaires, de développer de nouvelles compétences et d'accélérer le développement et la fabrication de produits électroniques plus «intelligents», en vue de mieux répondre aux besoins de l'industrie automobile.

Pour Donald Runkle, directeur de Delphi, il est beaucoup plus efficace d'intégrer ces modules électroniques «intelligents» directement dans les pièces ou systèmes automobiles, ce qui nécessite moins de filage. On peut penser à une batterie «intelligente» qui pourrait mesurer sa charge et son état de fonctionnement et même désactiver certaines fonctions inutiles, comme un plafonnier resté allumé, si sa charge est trop basse.

EN BREF

Offre publique de Forex pour Amisk

(Le Devoir) — Le Groupe Forex a annoncé hier son intention de lancer une offre publique d'achat visant toutes les actions classe A de la Cor-

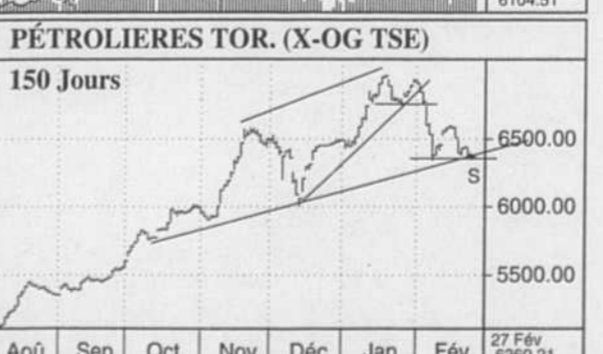
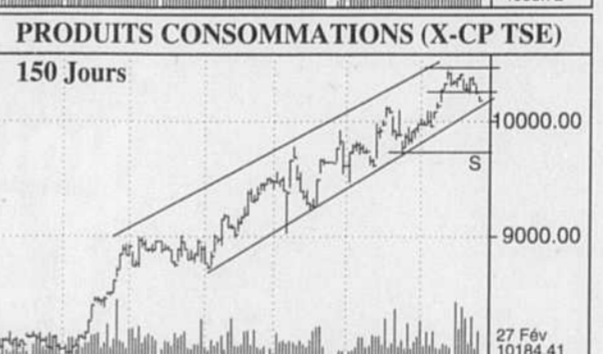
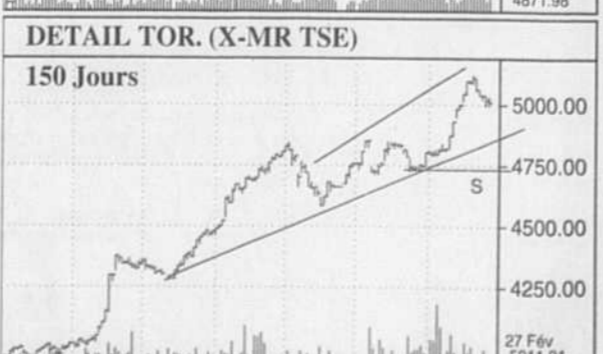
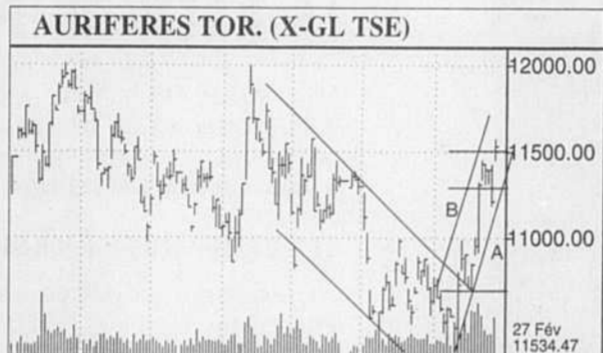
poration régionale d'investissement Amisk, à raison d'une action subalterne de Forex pour chaque quatre actions d'Amisk. «Compte tenu du cours de l'action d'Amisk le 26 février dernier, soit 1,12 \$, il s'agit d'une prime d'environ 32 %», a soutenu Forex.

COUP D'ŒIL BOURSIER

La correction continue

MICHEL CARIGNAN
COLLABORATION SPÉCIALE

Le mouvement se déroule comme nous l'avions anticipé en affirmant que les prochains jours seraient des jours de correction. Il n'y a pas encore de revirement du marché et tous les secteurs demeurent au-dessus de leur tendance haussière. Présentement, on laisse aller le mouvement pour éviter de sortir pour rien. La correction s'estompera graduellement à mesure que les indices auront rejoint leur point de support (S) précédent, tel que démontré dans la chronique d'hier. Les aurifères, qui avaient glissé un peu mercredi sous le mouvement général des vendeurs de la plupart des secteurs, mais elles ont tôt fait de rebondir à la hausse hier. Le secteur demeure donc haussier entre le couloir A et B. Les transports n'ont plus de marge de manœuvre. Un autre pas à la baisse et les vendeurs risquent d'augmenter considérablement. Les forestières, le détail, les communications, les industrielles, la consommation, les services financiers, les services publics et la plupart des autres ont continué leur correction tout en demeurant au-dessus de leur précédent support et sans enfreindre leur tendance haussière. Les pétrolières demeurent figées. Tout le monde attend soit une reprise ou une rechute. Il y a fort à penser que le mouvement sera important dans une direction comme dans l'autre une fois que le coup d'envoi sera donné. L'heure est au calme mais pas à l'insouciance. Si la correction s'amplifiait, il serait préférable de diminuer les positions dans les secteurs les plus menacés; mais rappelez-vous qu'il ne faut jamais paniquer et plutôt agir avec une certaine froideur. Agissez au début des signes d'accélération de la chute actuelle mais partiellement seulement. Gardez toujours en tête d'y aller par étape. Comme ça, s'il s'agissait d'une panique à la baisse temporaire, on aurait pas tout liquidé. Pour le moment, on se prépare à passer à la caisse et on achète peu.



DECISION-PLUS
Séminaire d'information

Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.

Mardi le 18 mars 1997 à 19:00h
740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210
Réservez votre place :
(514)392-1366

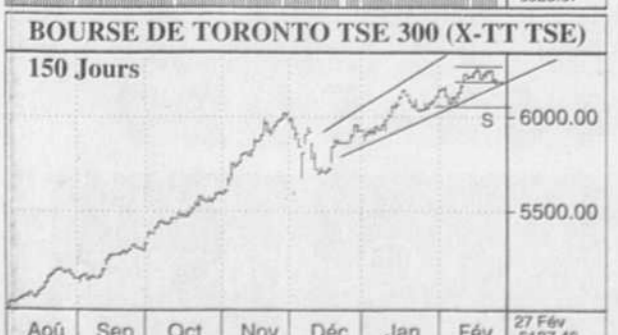
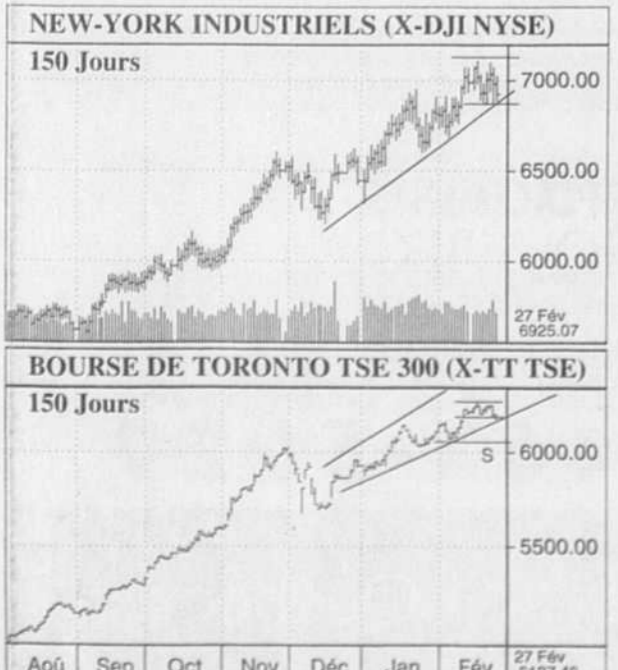
	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE MONTRÉAL				
XXM:Indice du marché	24869	3101.08	-17.07	-0.5
XCB:Bancaire	7763	4707.28	-44.03	-0.9
XCO:Hydrocarbures	2893	2352.20	-6.77	-0.3
XCM:Mines et métaux	8990	3429.50	+68.80	2.0
XCF:Produits forestiers	6101	2843.17	-5.89	-0.2
XCI:Bien d'Équipement	7792	2982.94	-18.79	-0.6
XCU:Services publics	7778	2741.72	-48.20	-1.7

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE TORONTO				
TSE 35	29308	328.27	-1.35	-0.4
TSE 100	*	375.27	-1.02	-0.3
TSE 200	*	374.00	-0.17	-0.0
TSE 300	67539	6187.46	-13.97	-0.2
Institutions financières	7359	6104.51	-53.08	-0.9
Mines et métaux	5469	5620.22	+80.41	1.5
Pétrolières	6875	6360.21	-4.99	-0.1
Industrielles	9880	4085.72	-26.65	-0.6
Aurifères	16046	11534.47	+320.14	2.9
Pâtes et papiers	5655	4871.98	-12.11	-0.2
Consommation	2625	10184.41	-67.47	-0.7
Immobilieres	465	2434.56	+5.45	0.2
Transport	2278	6771.68	-73.19	-1.1
Pipelines	1255	5100.10	-47.62	-0.9
Services publics	5954	4633.86	-104.98	-2.2
Communications	1130	10380.07	-110.70	-1.1
Ventes au détail	1681	5011.81	-7.69	-0.2
Sociétés de gestion	861	7581.08	-90.36	-1.2

	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE VANCOUVER						
Indice général	38309	1291.06			+15.11	1.2
MARCHÉ AMÉRICAIN						
30 Industrielles	35878	6925.07			-58.11	-0.8
20 Transports	3885	2318.86			-26.20	-1.1
15 Services publics	4450	227.08			-0.63	-0.3
65 Dow Jones Composé	44214	2126.82			-18.11	-0.8
Composite NYSE	*	417.89			-4.25	-1.0
Indice AMEX	*	725.16			-7.82	-1.1
S&P 500	*	802.80			-9.69	-1.2
NASDAQ	*	1312.66			-27.89	-2.1

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
LES PLUS ACTIFS DE TORONTO						
BCE INC	4341	67.80	65.90	66.90	-2.30	-3.3
HARBOR PETR CO	4270	0.80	0.69	0.77	+0.07	10.0
CAE INC	3472	11.40	11.25	11.35	-0.05	-0.4
ABITIBI-PRICE INC	3175	22.45	22.00	22.40	+0.05	0.2
BRE-X MINERALS	2909	20.50	19.85	19.85	+0.80	2.8
PLACER DOME INC	2516	30.20	29.30	29.65	+0.10	2.9
GEOMAUQUE EXPLD	2421	3.60	3.50	3.60		
WILLIAM RES INC	1733	1.53	1.48	1.49	+0.04	2.8
BARRICK GOLD CP	1683	38.45	37.45	38.35	+1.65	4.5
SHERITT INTL CP	1501	8.65	8.40	8.65	+0.25	3.0

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL						
CAE INC	1550	11.40	11.30	11.35		
ABITIBI-PRICE INC	1122	22.40	22.00	22.40	+0.15	0.7
AURIGNOR EXPLD	1036	1.49	1.25	1.46	+0.29	24.8
DOMTAR INC	915	12.45	12.30	12.35	-0.05	-0.4
GEOMAUQUE EXPLD INC	737	0.67	0.60	0.67	+0.03	4.7
BCE INC	513	67.80	65.90	67.00	-2.10	-3.0
MITEL CP	483	7.90	7.70	7.70	-0.15	-1.9
DENISON MINES LTD	438	0.38	0.37	0.38		
INMET MINING CP	416	9.00	8.65	8.85	+0.55	6.8
METRO-RICHELIEU A	371	13.95	13.75	13.80	-0.05	-0.4



ÉCONOMIE

EN BREF

Moins de prestations d'assurance-emploi

(PC) — Les prestations d'assurance-emploi versées l'an dernier ont totalisé 13,1 milliards de dollars, une diminution de 5 % comparativement à 1995, indique une compilation de Statistique Canada publiée hier. En 1996 également, trois millions de personnes ont fait une demande de prestations, soit 3,8 % de moins qu'un an plus tôt. Pour le montant versé, le sommet avait été atteint en 1992 avec 19,3 milliards. La baisse du total des prestations et celle du nombre de bénéficiaires sont notamment attribuées à l'entrée en vigueur de règles plus restrictives. En décembre 1996, le nombre de bénéficiaires s'est établi à 659 600 dans tout le pays, soit 3,1 % de moins qu'en novembre et un recul pour un troisième mois consécutif. Au Québec, il y avait 225 500 prestataires de l'assurance-emploi en décembre, une baisse de 3,2 % sur novembre. Durant l'année écoulée, la tendance est demeurée à la baisse et le nombre de bénéficiaires est retourné à un niveau qui n'avait pas été observé depuis 15 ans, analyse l'agence nationale.

Déficit accru des dépenses de voyage

(PC) — Pour la première fois en quatre ans, le déficit accumulé dans les dépenses de voyage des Canadiens a augmenté en 1996. Ainsi les voyageurs canadiens à l'étranger ont investi 3,2 milliards de plus que ce que des visiteurs d'autres pays ont dépensé ici, indiquait une compilation de Statistique Canada. L'agence nationale note également que les gens venant d'ailleurs que les États-Unis ont permis au Canada d'afficher un surplus record. Les visiteurs d'outre-mer ont dépensé ici quelque 5,5 milliards comparé aux 5,3 milliards que les Canadiens ont acquis là-bas en biens et services. Le déficit global accru de 1996 est attribuable aux voyages de Canadiens aux États-Unis, où ils ont acquis des biens et services pour 10 milliards, en hausse de 9,6 % versus 1995. À l'inverse les Américains ont dépensé au Canada 6,5 milliards, soit 7,8 % de plus que l'année d'avant.

Plus de gens sur les listes de paie

(PC) — En décembre, le nombre de personnes sur les listes de paie des employeurs au Canada a augmenté de 97 000 pour atteindre 11,13 millions. Selon une étude de Statistique Canada publiée hier, la hausse était répartie dans les différents secteurs, sauf l'administration publique. Les gains ont été les plus importants en Ontario et au Québec. Par ailleurs, après avoir baissé les neuf premiers mois de l'année, le niveau d'emploi a grimpé entre octobre et décembre, dépassant de 135 000 inscriptions sur les listes de paie le nombre constaté pour janvier 1996. Depuis le plus bas niveau observé en octobre 1992, Statistique Canada note que les employeurs ont ajouté près de 750 000 salariés à leurs listes.

LES INDICES

Montréal XXM	Toronto TSE-300	New York Dow Jones
↓	↓	↓
-17,07	-13,97	-58,11
3101,08	6187,46	6925,07

dollar canadien	or
↓	↑
-0,08	+4,60
73,08 €US	360,60 \$US

LES DEVICES ÉTRANGÈRES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Afrique du Sud (rand)	0,3224
Allemagne (mark)	0,8337
Australie (dollar)	1,0986
Autriche (schilling)	0,1184
Barbade (dollar)	0,6998
Belgique (franc)	0,04023
Bermudes (dollar)	1,3852
Brésil (real)	1,3386
Caraïbes (dollar)	0,5213
Chine (renminbi)	0,1707
Espagne (peseta)	0,00991
États-Unis (dollar)	1,3852
Europe (euro)	1,6195
France (franc)	0,2483
Grèce (drachme)	0,005472
Hong Kong (dollar)	0,1821
Inde (roupie)	0,0402
Indonésie (rupiah)	0,000597
Italie (lire)	0,000846
Jamaïque (dollar)	0,0436
Japon (yen)	0,01165
Mexique (peso)	0,1887
Pays-Bas (florin)	0,7429
Portugal (escudo)	0,008405
Rép. dominicaine (peso)	0,0999
Royaume-Uni (livre)	2,2655
Russie (rouble)	0,000248
Singapour (dollar)	0,9833
Suisse (franc)	0,9534
Taiwan (dollar)	0,0512
Venezuela (bolivar)	0,00295

Un nouveau fonds de 30 millions servira à encadrer les jeunes entrepreneurs

La Banque de développement du Canada, la Banque de Montréal et la CIBC assumeront la gestion et le financement des projets d'affaires

Pour stimuler la création d'emplois, la Banque de développement du Canada (BDC), la Banque de Montréal et la CIBC unissent leurs forces pour soutenir les idées originales des jeunes entrepreneurs.

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

Les jeunes entrepreneurs qui projettent de se lancer en affaires dans la nouvelle économie du savoir bénéficient désormais d'un nouveau fonds destiné à démarrer leur entreprise.

Rendu public, hier à Montréal, conjointement par le président et chef de la direction de la Banque de développement du Canada (BDC), François Beaudoin, la Banque de Montréal et la CIBC, ce nouveau projet bénéficiera d'un fonds de roulement de 30 millions de dollars. Ce serait une première mondiale car, cette fois-ci, les banques assumeront le financement et la gestion des projets d'affaires.

Le jeune entrepreneur qui a un projet solide mais qui aurait de la difficulté à le financer pourra donc obtenir un prêt maximal de 25 000 \$ de la BDC, de la Banque de Montréal ou de la CIBC.

Ce n'est pas un programme de subvention. Il s'agit plutôt d'un programme d'encadrement pour soutenir le démarrage et la croissance de petites entreprises parmi les plus innova-

trices au Canada. Les entreprises fabriquant des produits exportables dans les domaines de l'informatique, de la haute technologie et de la biotechnologie seront favorisées. Voici brièvement comment fonctionnera le projet.

Dans un premier temps, après avoir présenté un plan d'affaires et souscrit en partie au financement de son projet, le jeune entrepreneur bénéficiera d'un service de consultation en gestion qui lui permettra de valoriser ses compétences de gestionnaire et de raffiner son plan d'affaires.

Dans un second temps, pour les deux premières années du prêt, le jeune entrepreneur pourra compter sur les services d'un conseiller expérimenté. Ce dernier assurera le suivi de la gestion de la nouvelle entreprise pour

apporter des correctifs au besoin.

L'accès au capital

Les jeunes entrepreneurs qui se lancent en affaires, a souligné M. Beaudoin, ont souvent «un manque de crédibilité auprès des fournisseurs, des clients et des banques». Or, il n'y a pas de corrélation entre l'âge et le succès lorsqu'on se lance en affaires, a-t-il expliqué.

Il y a présentement 950 000 entreprises au Canada, dont 300 000 ont été créées par de jeunes entrepreneurs. Le «marché» des jeunes entrepreneurs est donc un investissement rentable. La solution est simple, lance M. Beaudoin: «Il faut accélérer l'accès au capital pour les jeunes entrepreneurs.» C'est le cœur du projet, ajouta-t-il. «C'est un programme commer-

cial qui peut être rentable pour les institutions financières.»

Il n'y aura pas de garanties financières pour la Banque de Montréal et la CIBC. Les deux banques devront assumer les risques qu'elles prendront en investissant dans un projet. Toutes les banques à charte ont été sollicitées pour participer au programme lancé par la Banque de développement du Canada. Deux seulement ont répondu à l'appel.

La BDC est une société d'État entièrement détenue par le gouvernement fédéral. Elle favorise la création et le développement des PME canadiennes. Depuis la révision de son mandat en 1995, elle porte une attention particulière aux entreprises de la nouvelle économie à fort potentiel de croissance et d'exportation.

Claude Blanchet devient le grand patron de la SGF

Bernard Landry n'y voit aucune apparence de conflit d'intérêts

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Le président-directeur du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), Claude Blanchet, vient d'être nommé président et chef de la direction de la Société générale de financement du Québec (SGF), un signe que la société d'État pourrait sortir de sa léthargie.

«Le mandat de la SGF va être revu. Nous allons redynamiser la SGF. M. Blanchet est un bâtisseur et c'est pour cette raison qu'il a été nommé», a indiqué André Corriveau, l'attaché de presse de ministre d'État de l'Économie et des Finances Bernard Landry.

Ces dernières années, la SGF a retenu l'attention davantage avec ses sessions d'entreprises ou ses participations qu'elle prêtait aux concours.

On pense à la vente de ses intérêts dans MIL Davie et dans l'aluminerie de Bécancour. L'an dernier, le premier ministre Lucien Bouchard s'interrogeait sur le rôle de la SGF en invoquant la possibilité qu'elle soit «moins nécessaire».

La SGF chapeaute des actifs de 1,4 milliard de dollars dont plus d'un milliard en avoir propre. Elle détient des intérêts dans l'aluminium, le magnésium, la pétrochimie, les produits forestiers, les technologies de l'information, la biotechnologie et les chemins de fer. La société d'État a enregistré un bénéfice record de 198 millions de dollars au titre de ses activités maintenues au regard de ventes de 550 millions de dollars en 1995.

M. Blanchet a été associé au Fonds



Claude Blanchet

de solidarité depuis sa création en 1984. Sous sa gouverne, l'actif du Fonds est passé d'un actif de 20 millions de dollars à plus de deux milliards de dollars. Le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation Raymond Bachand apparaît présentement comme le successeur le plus plausible de Claude Blanchet.

Hier, le président de la FTQ et le président du conseil du Fonds de solidarité, Clément Godbout, n'a pas voulu supporter les chances de M. Bachand, soulignant que des candidatures pourraient venir tant de l'intérieur que de l'extérieur du Fonds.

De M. Blanchet, le chef syndical dit que «c'est un bulldozer. On n'entendait plus beaucoup parler de la SGF

ces dernières années. Il est sûr que la SGF sera plus visible avec Claude Blanchet», a souligné M. Godbout.

Le président du Conseil du patronat du Québec, Ghyslain Dufour, estime, quant à lui, que c'est «une bonne nomination qui confirme que le gouvernement a l'intention de maintenir en bonne forme la SGF.»

Conflit d'intérêts?

À Magog hier, le vice-premier ministre Bernard Landry a indiqué à la Presse Canadienne ne voir aucune apparence de conflit d'intérêts dans la nomination de Claude Blanchet, l'époux de la ministre de l'Éducation Pauline Marois à la présidence de la Société générale de financement.

«Nous ne sommes plus entre les deux guerres, a dit M. Landry, les hommes et les femmes font des carrières parallèles égales en importance

et c'est une attitude extrêmement rétrograde que de lier le destin professionnel d'une personne à celui de son conjoint ou de sa conjointe.

«Pour ma mère et ma grand-mère, a-t-il poursuivi, le problème ne s'est jamais posé, elles étaient dans la cuisine. Mais ce temps-là est fini.»

M. Landry a défendu vigoureusement sa collègue de l'Éducation d'autant plus qu'il a lui-même été victime d'attaques, l'année dernière, de la part de l'opposition libérale à l'Assemblée nationale qui avait parlé de conflit d'intérêts lorsque son épouse, M^{me} Lorraine Laporte, a été nommée juge à la cour criminelle dans le district de Montréal.

«Je suis très content que M. Blanchet ait accepté ce poste, a-t-il conclu, et en plus, c'est un homme de goût parce que sa femme est une personne admirable.»

Bénéfice record à la Banque TD

PRESSE CANADIENNE

Toronto — La Banque Toronto-Dominion a annoncé hier un bénéfice net de 264 millions lors du premier trimestre achevé le 31 janvier, en hausse de 19 % par rapport aux 222 millions du trimestre correspondant de 1996.

Ce bénéfice, record, s'établit à 85 cents par action, contre 71 cents au premier trimestre de 1996. Le rendement de l'avoir des actionnaires est passé de 15,2 % à 16,4 % entre les deux trimestres de comparaison.

Le président de la TD, Charles Baillie, a expliqué ces résultats par de «fortes performances» dans les prêts hypothécaires, les prêts personnels, le courtage de valeurs mobilières, les fonds communs de placement ainsi que les services aux entreprises et

aux investisseurs. «Notre plus important choix stratégique du trimestre a été de créer six groupes d'exploitation pour le marché au détail, notamment les activités des succursales, les autres services au détail et la gestion de portefeuille», a noté M. Baillie.

Lors du premier trimestre la Banque TD, qui coiffe un actif de 136 milliards au 31 janvier 1997, a intégré sa filiale américaine Waterhouse, récemment acquise, à sa division Green Line. Il y a eu aussi le lancement de ce qu'elle qualifie de premier service à intégration informatique en Amérique du Nord, pour les opérations bancaires et le courtage. Durant ces trois mois, signale la banque, plus de 40 000 clients dotés d'un ordinateur personnel se sont abonnés à ce service.

Médicaments brevetés

Sans réglementation des prix, le consommateur aurait payé 25 % de plus

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les Canadiens auraient déboursé au moins 25 % de plus pour les médicaments brevetés si les prix de ceux-ci n'avaient pas été soumis à une réglementation sévère depuis 1987, constate une étude publiée hier.

Le Conseil d'examen des prix des médicaments brevetés estime que le contrôle du prix de lancement des médicaments s'est traduit par des économies de 2,9 à 4,2 milliards sur une période de huit ans à compter de 1988.

«Pour 1995, cette économie représente entre 846 millions à 1,08 milliard, a souligné hier le vice-président du Conseil d'examen, Réal Sureau. Un milliard, cela représente 30 \$ par citoyen au Canada alors que le coût de création et le maintien de notre organisme représente 10 cents par citoyen sur une population de 27 à 28 millions au Canada.»

Selon cette étude du Conseil, pour la seule année de 1995, le prix des médicaments brevetés a été de 24 à 29 % inférieur à ce qu'il aurait été sans réglementation.

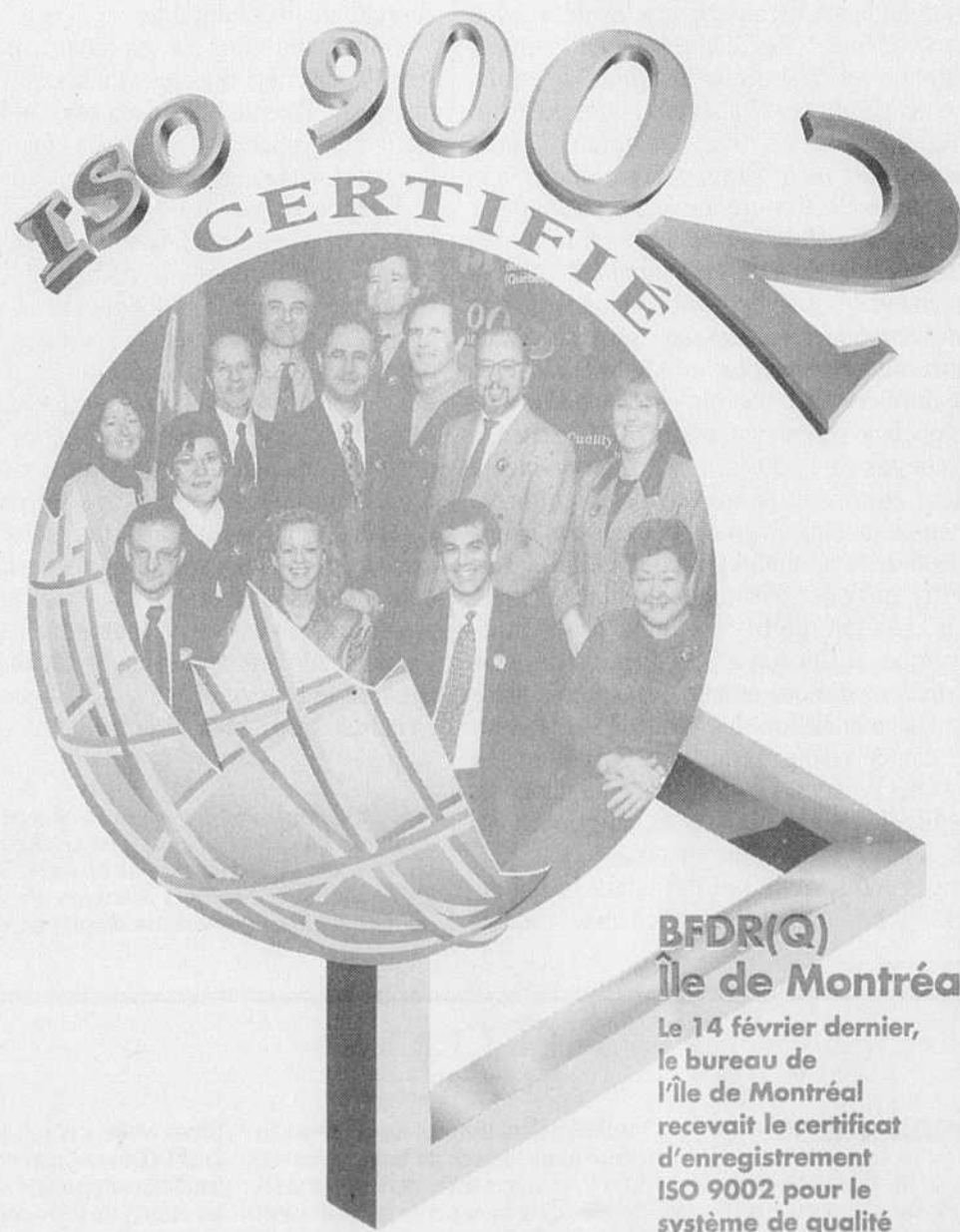
Au moment où le Parlement est en train de revoir la loi C-91 sur les brevets pharmaceutiques, cet organisme a éprouvé le besoin de justifier son existence. «On voulait faire la lumière sur l'évolution des prix sans l'existence du conseil... On a voulu prouver que la

réglementation, ça marche», a expliqué M. Sureau.

La révision obligatoire de la loi C-91, adoptée en 1993, suscite des tiraillements entre l'industrie générique, les fabricants de copies et l'industrie de brevets pharmaceutiques. La loi C-91 a augmenté la durée des brevets de 17 à 20 ans, ce qui de l'avis des fabricants génériques, a fait gonfler le prix des médicaments. Le ministre de l'Industrie John Manley a déjà fait savoir que cette protection de 20 ans serait maintenue parce qu'il doit respecter ses engagements en vertu de l'Organisation mondiale du commerce et de l'ALENA.

Créé en 1987, le Conseil d'examen des prix des médicaments brevetés a pour but de contrôler le prix de lancement des nouveaux médicaments brevetés, c'est-à-dire le prix fixé par le fabricant au départ de l'usine. Le Conseil dispose de pouvoirs réglementaires pour s'assurer que le prix des médicaments fabriqués au Canada ne dépasse pas le prix moyen des autres pays étrangers. À ce titre, le Conseil estime que ses efforts ont porté fruits.

En 1987, le Canada occupait la deuxième place pour ce qui est du prix des médicaments les plus élevés au monde après les États-Unis. Le prix des médicaments canadiens était alors de 36 % inférieur aux prix américains mais «presque le double des prix pratiqués en Italie et en France». Huit ans plus tard, le Canada partageait la quatrième place avec la Suède.



BFDR(Q)
Île de Montréal

Le 14 février dernier, le bureau de l'Île de Montréal recevait le certificat d'enregistrement ISO 9002 pour le système de qualité de son programme IDÉE-PME.

BRAVO À NOTRE ÉQUIPE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL!

Le Bureau fédéral de développement régional (Québec) est un des premiers organismes gouvernementaux à obtenir la reconnaissance internationale ISO 9002. Cet accomplissement illustre notre souci constant d'améliorer nos services aux PME. Merci à toute l'équipe de l'Île de Montréal pour sa contribution et à tous ceux et celles qui l'ont appuyée.



Bureau fédéral de développement régional (Québec)

Federal Office of Regional Development (Québec)

Canada

É D I T O R I A L

Un chef pour le Bloc québécois

Lise Bissonnette

Aux derniers kilomètres d'une campagne terne aux débats trop prudents, les quelque 117 000 membres du Bloc québécois choisissent ces jours-ci le futur leader de leur formation. Les enjeux dépassent les considérations politiques habituelles, à cause de la mission singulière de ce parti à Ottawa.

Pour élire le meilleur chef, les membres s'interrogeront d'abord sur le rôle de leur parti dans le Parlement d'un pays qu'ils veulent quitter. Après la courte défaite référendaire de 1995, après le départ du fondateur devenu premier ministre du Québec, après le règne malaisé du bon chef de transition que fut Michel Gauthier, de nombreux analystes ont attribué les tiraillements du Bloc à une sorte de vide existentiel. Le BQ, disait-on, avait perdu sa raison d'être, sa bataille pour la souveraineté à partir du cœur même des institutions canadiennes. De référendum, il n'y en avait point à l'horizon et il était temps d'en finir avec une formation à jamais confinée aux banquettes de l'opposition.

Comme l'humeur des électeurs l'indique assez bien, c'était là oublier une donnée démocratique fondamentale. Le souverainisme, du plus conditionnel et du plus mou jusqu'au plus pur et au plus dur, rallie ou attire toujours une moitié des électeurs d'ici, qui se reconnaissent peu ou pas dans les formations fédéralistes, qu'elles soient canadiennes ou québécoises. L'anomalie, elle se trouvait plutôt dans la composition antérieure du Parlement, avant l'arrivée du Bloc, quand la députation québécoise de toutes couleurs leurrait plus ou moins consciemment le reste du Canada à propos de l'évolution politique de sa province. L'élection de 54 députés du Bloc en 1993, et surtout l'accession du parti au statut d'opposition officielle, ont traumatisé les Canadiens. Mais le choc leur a aussi dit la vérité sur l'état de leur pays, sur sa crise, constamment niée d'un échec constitutionnel à l'autre. Cette crise n'est pas réglée, elle l'est moins que jamais, comme l'ont souligné avec éclat les résultats du référendum de 1995. Il est donc sain, nécessaire, vital que la représentation des Québécois à Ottawa corresponde à l'importance centrale, chez eux, du courant souverainiste.

Quand on les interroge sur le rôle du Bloc, les électeurs accordent toutefois moins d'importance à la promotion de la souveraineté qu'à la «*défense des intérêts des Québécois*». Le BQ ne peut évidemment l'assurer que dans le rôle limité du chien de garde, du critique écarté du «*vrai pouvoir*», quoi qu'en ait dit son ancien slogan. Le niveau étonnant d'appui que reçoit néanmoins le Bloc, près de quatre ans après la dernière élection générale, en dit long sur l'évaluation du travail de la députation libérale du Québec. Certes les élus à un Parlement fédéral donnent à leur mandat une interprétation plus large que la seule «*défense des intérêts*» de leur province. Mais cette défense ne peut non plus être ignorée. Encore la semaine dernière, on a pu voir les jeunes élus québécois auxquels le premier ministre, M. Chrétien, a offert des comités sûrs pour affirmer son contingent francophone, approuver l'annonce d'empiètements fédéraux supplémentaires en santé et en éducation. Qu'il s'agisse de la nouvelle politique culturelle de M. Axworthy, qui vise clairement à réduire l'importance de la création québécoise dans le rayonnement artistique du Canada à l'étranger, ou des centaines de millions qui ont échappé au Québec dans l'affaire de l'harmonisation des taxes de vente, il n'y aurait que silence assourdissant, aux Communes, si le Bloc n'y était présent. Et on peut même supposer que les négligences, chez la députation québécoise au pouvoir, seraient plus fortes encore.

Incongru, certes, mais pour l'instant indispensable, le Bloc a besoin d'une direction forte, capable

d'assumer un rôle complexe sans s'y piéger à chaque instant.

La feuille de route du futur chef, son expérience et ses intérêts doivent être les plus variés possibles, pour qu'il maîtrise l'ensemble des dossiers dont traite un gouvernement fédéral; il y va de la crédibilité même du Bloc, comme on l'a vu au cours de l'année écoulée où le parti a gâché plusieurs dossiers traités avec un amateurisme désolant (celui de la question autochtone, par exemple).

Le mouvement souverainiste est tout sauf monolithique et il serait trompeur que le Bloc québécois devienne la courroie de transmission des ordres du gouvernement péquiste du Québec. Ce parti s'est forgé en entreprise autonome mais complémentaire, et c'est à cause de la saine tension qui existait entre l'ancien premier ministre, M. Parizeau, et M. Bouchard à la tête du Bloc, que des débats essentiels ont eu lieu. La tentation évidente qui saisit M. Bouchard de diriger son ancien parti par personne interposée va contre les enseignements de sa propre expérience, et les bloquistes devraient le lui rappeler plutôt que de chercher avec nostalgie à retrouver l'ombre de leur père.

L'avenir du Bloc repose sur la crédibilité et l'autonomie de son chef.

Il est utopique de croire que quelque chef du Bloc pourrait engager un dialogue vraiment harmonieux avec le Canada anglais, où l'agacement — pour employer un euphémisme — atteint son comble à l'égard de tout ce qui rappelle l'existence de la question québécoise. Le Bloc a néanmoins besoin d'une direction ferme et calme dans la conversation, d'un chef qui inspire le respect, au moins celui des Canadiens de bonne volonté qui, d'universités en *think-tanks*, refusent de céder aux automatismes criards. Les esprits doctrinaires seraient malvenus.

Formation jeune et heureusement encore un brin idéaliste, le Bloc perdra vite cet avantage s'il se permet, comme il l'a fait récemment, de puiser dans l'âge à la façon des vieux partis, à même les fonds publics. L'épisode a sûrement fait des repentis, car la campagne au leadership en a beaucoup souffert. Il a au moins rappelé que le bon jugement, celui qui gouverne l'intégrité, est indispensable à quiconque cherche un appui durable.

Enfin, aucun des six candidats au leadership ne semble susciter, chez les Québécois, d'attachement marquant. Il serait utile, dans ces conditions, de choisir un chef capable de croître en convivialité au cours des prochains mois. Ils ne sont pas nombreux en lice.

Pour toutes ces raisons, nous estimons, au *Devoir*, que de tous les candidats au leadership du Bloc québécois, Yves Duhaime se démarque clairement, par son expérience, par sa solidité, par sa connaissance approfondie des «*intérêts du Québec*», et par son autonomie intellectuelle. Le parcours politique de Rodrigue Biron est moins convaincant mais la forte campagne qu'il a menée, avec intelligence et conviction, a révélé qu'il pourrait aussi relever le défi. Il faut savoir gré à Francine Lalonde d'avoir encore une fois su obliger ses collègues à mettre leurs idées en ordre, mais force est d'admettre qu'elle ne pourrait diriger un parti dont la base l'ignore de façon irrémédiable. Il nous paraît que la victoire de tout autre candidat que M. Duhaime, de préférence, ou de M. Biron à défaut, affaiblirait le Bloc québécois dans l'importante bataille électorale qu'il aura à livrer sous peu.

N.B. Par transparence, nous tenons à rappeler aux lecteurs du *Devoir* que Yves Duhaime a été président du conseil d'administration du *Devoir inc.*, de décembre 1995 à décembre 1996, alors qu'il a remis sa démission afin de reprendre une carrière politique interrompue depuis plus de dix ans.

SA NOUVELLE POLITIQUE DE L'EAU...



OPINION

Les choix des parents, pour les enfants

HUGUETTE LABRECQUE MARCOUX

Présidente de l'AFEAS
Extrait d'une lettre expédiée à la ministre Pauline Marois concernant la politique familiale du gouvernement du Québec

Après la lecture du document «*Les enfants au cœur de nos choix*», nous adressons notre opinion concernant les nouvelles dispositions de la politique familiale du gouvernement. Vingt mille Québécoises font partie de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) qui a pour mission d'améliorer les conditions de vie de femmes.

Nous accueillons favorablement plusieurs dispositions de cette politique familiale. Ainsi, nous considérons positif le fait que le soutien financier accordé aux familles devienne moins complexe et davantage centré sur les familles à très faibles revenus. Nous souscrivons également aux mesures prévues pour améliorer l'accessibilité aux services éducatifs et de garde.

Le nouveau régime d'assurance parentale constitue également une mesure intéressante qui devrait amener une plus grande flexibilité et une meilleure conciliation travail-famille pour les mères et les pères lors de la naissance d'un enfant.

Notre plus grande déception face à cette politique, c'est le manque de reconnaissance du travail non rémunéré qu'accomplissent les femmes ou les hommes qui décident de demeurer au foyer pour prendre soin de leurs jeunes enfants. Nous avons cherché quelques lignes soulignant ce travail invisible. Rien!

Où tient-on compte de la famille où l'un des conjoints choisit, malgré une situation économique souvent diffi-

le, d'interrompre temporairement une carrière pour travailler au foyer et, par le fait même, prendre la responsabilité de la garde et de l'éducation de ses enfants plutôt que de les confier aux services publics? Malheureusement, nous avons l'impression que les femmes se retrouvent dans une situation où les revendications pour développer des services de garde sont opposées à la reconnaissance du travail auprès des enfants et au droit des femmes et des hommes de choisir entre un emploi rémunéré et le travail au foyer. Le libre choix n'existe pas réellement.

De plus, on ne reconnaît nullement les acquis de ces parents à travers le travail effectué au foyer: horaires exigeants, capacité d'adaptation à diverses situations, capacité de planification et d'organisation, développement personnel par des études ou de l'engagement social, etc.

Dans l'introduction à sa politique, Mme Marois reconnaît qu'il y a eu plusieurs transformations dans la structure des familles et respecte ces diverses formes. Pourquoi ne pas le faire pour la famille qui choisit de s'occuper de ses enfants?

Pourtant, le travail accompli par la travailleuse ou le travailleur au foyer comble des besoins qui n'ont pas à être supportés par l'État. Nous espérons, après tant d'années de sensibilisation, d'action, de discussions et d'études, que la reconnaissance s'amorce, et ce pour donner suite à une résolution adoptée à Pékin lors de la dernière Conférence mondiale des femmes demandant que les pays adoptent des mesures de reconnaissance du travail non rémunéré.

D'autres aspects de cette politique nous déçoivent et nous laissent plutôt perplexes. À notre avis, une politique familiale devrait couvrir tous les aspects de la vie de famille et non seulement une période dans la vie des en-

fants, soit la petite enfance. La lecture de cette politique nous donne l'impression que seules existent les familles ayant des enfants de zéro à six ans. Qu'advient-il des familles avec des enfants de plus de six ans, avec des adolescentes et adolescents? Les besoins sont tout autres mais aussi essentiels. Quel soutien financier auront ces parents? Nous aurions préféré une approche plus globale de la problématique famille. Nous comprenons qu'il est essentiel de faire un premier pas et d'améliorer les services à la petite enfance, mais nous aurions imaginé une politique qui tienne compte de toutes les composantes de la famille: parents, enfants, grands-parents.

Alors, nous reprenons le débat et rappelons à madame la ministre que nous serons là pour défendre la valeur du travail au foyer comme un travail réel et essentiel à la société. Elle écrit dans son document que la famille est le noyau de la société. Permettez-nous d'ajouter que le travail des parents auprès des enfants, quel qu'il soit, à temps plein ou à temps partiel, est également au cœur de la vie d'une famille et que les décisions des parents face à leur présence ou leur absence auprès des enfants auront des effets sur leur famille et sur la société en général.

Plusieurs questions restent en suspens dans cette politique et nous ne croyons pas que sa tournée effectuée à fond de train nous permettra d'avoir des réponses à toutes nos inquiétudes.

Une chose est certaine, l'AFEAS poursuivra ses pressions pour que toutes les familles, ainsi que le travail accompli par les parents, aient leur place dans cette politique qui met les enfants au cœur des choix que nous devons faire pour une société plus juste et plus respectueuse du libre choix des parents.

LETTRES

Intolérance

La diatribe de M. Presseau contre les sacs à dos dans les autobus me confond. Il aurait pu dénoncer aussi la grosse madame qui utilise deux sièges, l'enfant qui crie, celui qui a besoin d'une bonne douche, le chauffeur qui démarre ou freine comme un fou, et quoi d'autre?

Je suis moi-même étudiant et je dois souvent transporter des bouquins volumineux. Or, quel est le propre d'un sac à dos? Répartir également le poids sur mes deux épaules pour ne pas me tordre la colonne vertébrale. Il est normal que je l'utilise à bon escient, non? De plus, si je le déposais à mes pieds et que, malencontreusement, M. Presseau butait dessus, enverrait-il une autre lettre au *Devoir*?

La malpropreté des planchers dans les autobus est légendaire, surtout en hiver. Alors va-t-il planter son beau sac de cuir à 100 \$ dans la gadoue?

Je suis pourtant d'accord avec lui sur le fait que cela est parfois encombrant. Mais pas plus que les 12 sacs de celui ou celle qui revient de faire son épicerie. Ou que la poussette de cette dame qui n'a pas les moyens de se payer un taxi ou une voiture. Doit-on aussi les interdire pour son confort? Un peu de conscience sociale, s'il vous

plaît! L'intolérance peut mener très loin et ne donne jamais de bons résultats. Et si les écoliers traînent des sacs si rebondis, c'est bien parce qu'ils doivent se servir de leurs manuels. Moi, c'est cela que j'appelle espoir ou avenir.

Marco Silvestro
Montréal, 25 février 1997

Centres d'enseignants

Les propos de Francine Schoeb concernant les effets positifs de la formule des centres d'enseignants sur l'engagement professionnel des enseignants et enseignantes sont tout à fait justes. L'expérience du Centre d'éducation interculturelle et de compréhension internationale (CEICI) dont elle était membre fondatrice en 1989, à titre de vice-présidente de la Fédération des enseignants et enseignantes des commissions scolaires (FECS/CEQ), le démontre clairement. À cet égard, le CEICI a été, depuis neuf ans, le témoin privilégié de l'engagement professionnel de centaines d'enseignants qui avaient décidé de sortir de leur isolement et de prendre en charge leur perfectionnement.

Mentionnons, parmi de nombreux exemples, celui des enseignants d'économie familiale qui ont produit des fiches pédagogiques, donné de nom-

breux ateliers et mis sur pied le projet DEFI (Développement de l'économie familiale internationale) afin d'appuyer les efforts de leurs collègues du Burkina-Faso. Il y a aussi ces enseignants du groupe de la pédagogie de la coopération qui ont publié chez Chenelière/McGraw-Hill et offert de nombreux ateliers au Québec, au Canada et en Europe et dont l'une d'elles a été reçue par Juan Carlos Tedesco, directeur général du Bureau international de l'éducation (BIE) et son équipe à Genève. Il ne faudrait pas, non plus, passer sous silence ces dizaines d'enseignants qui assument, dans six régions du Québec, la formation de certaines de leurs collègues qui ont accepté de devenir des multiplicateurs dans leur milieu. Par ailleurs, il faut souligner le partenariat entre les syndicats, les commissions scolaires, les doyens et directeurs pour l'avancement des études et de la recherche en éducation et celle du ministère de l'Éducation, au comité de gestion du CEICI.

On peut affirmer sans ambages que bon nombre d'enseignants sont prêts à voir se propager cette formule de perfectionnement par les pairs.

Fernand Ouellet
Enseignant à la Commission scolaire Jérôme-Le Royer
Montréal, 3 février 1997

À PROPOS

...de culture, de communication et d'emploi

Au total, près de 177 000 emplois ont été créés directement et indirectement sur une base annuelle par le secteur de la culture et des communications au Québec en 1992.

Parmi ceux-ci, 76 % sont des emplois directement reliés au secteur, soit près de 134 000, et 34 % sont des emplois indirects et supplémentaires dans d'autres secteurs de l'économie, soit un peu plus de 43 000. Tous ces emplois ont entraîné une rémunération globale de plus de six milliards. Un montant de 4,8 milliards est directement réservé à la main-d'œuvre du secteur de la culture et des com-

munications, soit 37 % des dépenses initiales pour réaliser la production des biens et services du secteur.

Une telle importance du revenu de travail, dans l'ensemble des dépenses, démontre bien la prédominance de la main-d'œuvre au sein des entreprises. La rémunération annuelle moyenne pour les emplois dans ces organismes et entreprises atteint 35 970 \$.

Impact économique du secteur de la culture et des communications, ministère de la Culture et des Communications, gouvernement du Québec, novembre 1996.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCEQUEDOIS

IDÉES

Commissions scolaires linguistiques

Le mieux est parfois l'ennemi du bien

Se soustraire entièrement à l'article 93 ne semble pas réaliste à l'heure actuelle

JOSÉ WOEHLING
JEAN-PIERRE PROULX

Les auteurs sont professeurs respectivement à la faculté de droit et à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal

Dans un texte paru dans ce journal le mardi 25 février, le président du Mouvement laïque québécois, Daniel Baril, se réjouit de ce que le gouvernement du Québec ait rejeté la proposition de modification constitutionnelle que nous avons présentée en mars 1996 dans le but de faciliter l'implantation des commissions scolaires linguistiques au Québec.

Notre proposition, rappelons-le, vise à abolir les privilèges constitutionnels particuliers des catholiques et des protestants des villes de Montréal et de Québec, pour ne reconnaître dorénavant qu'aux seules minorités religieuses, dans ces deux villes comme dans l'ensemble du Québec, le droit à la dissidence. Or le présent régime constitutionnel protège à Montréal et à Québec les droits des catholiques (qui y sont majoritaires) et des protestants à des écoles confessionnelles et à des structures pour leur régime.

M. Baril et le MLQ visent pour leur part une déconfessionnalisation complète des structures scolaires. C'est un but légitime et souhaitable

et, dans la mesure où il poursuit cet objectif, il est normal que M. Baril rejette notre proposition, comme l'a fait du reste la Commission des États généraux sur l'éducation dans son rapport final. Notre projet, en effet, ne permet pas, en principe, d'atteindre une déconfessionnalisation complète puisqu'il maintient le droit à la dissidence pour les minorités religieuses, catholiques ou protestantes. Cependant, nous avons choisi cette solution parce que nous croyons qu'elle a plus de chances de pouvoir être adoptée de façon «bilatérale» (par le Québec et le fédéral) qu'une abolition complète des garanties confessionnelles de l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867. Il existe en effet de solides arguments pour prétendre qu'une modification complète exigerait également l'accord de l'Ontario, voire d'une ou de plusieurs autres provinces. Par conséquent, la proposition que nous avons faite il y a un an examine le problème, non pas du point de vue de ce qui est souhaitable, mais de ce qui est faisable, juridiquement et politiquement.

Le gouvernement Bouchard, on le sait, a choisi la voie consistant à soustraire complètement le Québec aux obligations de l'article 93 concernant les écoles confessionnelles. Encore une fois, nous sommes d'accord que c'est en soi la modification la plus souhaitable parce qu'elle redonnerait à l'Assemblée nationale le plein contrôle sur l'éducation (sous réserve des contraintes constitutionnelles qu'impose l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés en matière de protection des minorités linguistiques). Si les ministres Brassard et



REPRISE DU 15 JUIN 1996

Dion ont raison dans leur prétention que cela puisse se faire bilatéralement, ce qui reste à démontrer, c'est indéniablement la voie la plus prometteuse du point de vue des intérêts du Québec.

Pour sa part, M. Baril présente sa propre proposition de modification de l'article 93, qui consisterait à y ajouter le paragraphe suivant: «Le Parlement du Québec peut, avec l'appui de la

majorité des membres de l'Assemblée nationale, adopter une loi soustrayant sa législation scolaire en tout ou en partie aux dispositions du présent article». Cette proposition, ainsi que l'article de M. Baril en général, appellent les remarques suivantes:

■ Le changement proposé par M. Baril à l'article 93 serait probablement considéré comme entraînant également, de façon indirecte, un change-

ment à la procédure de modification prévue par l'article 43 de la Loi constitutionnelle de 1982. En effet, alors que l'article 43 prévoit actuellement l'accord du fédéral et de chaque province concernée pour modifier 93, il suffirait, à l'avenir, d'une loi québécoise. Autrement dit, la modification à l'article 93 changerait la portée de l'article 43. Or tout changement à la procédure de modification constitutionnelle exige l'accord unanime des autorités fédérales et des dix provinces. M. Baril pensait faciliter les choses; il n'a manifestement pas choisi la bonne solution.

■ M. Baril semble penser qu'une modification, complète ou partielle, de l'article 93 qui pourrait se faire selon la voie «bilatérale» serait aisée et quasi automatique. C'est oublier que les autorités fédérales ont un droit de veto et que, comme l'a répété le ministre Dion, elles ne donneront leur assentiment que si elles concluent qu'il existe au Québec un consensus suffisant à cet égard, incluant notamment les actuels bénéficiaires de l'article 93. Or, si notre proposition maintient intégralement les droits des minorités, ce n'est pas le cas d'une abolition complète des droits confessionnels, qui ferait évidemment disparaître les garanties minoritaires. Dès lors, on peut s'attendre, dans l'opinion, au Sénat, à la Chambre des communes et au cabinet fédéral, à des oppositions féroces, comme le montre fort bien le précédent récent de la modification constitutionnelle adoptée pour Terre-Neuve en matière de confessionnalité scolaire. Cette modification, qui avait pourtant été approuvée lors d'un référendum par la population

terre-neuvienne, a été rejetée par le Sénat (mais réadoptée par la Chambre des communes, ce qui assurait son succès). Dans le cas d'une modification abolissant totalement les droits confessionnels au Québec, il faudrait compter avec une opposition encore plus résolue qui réunirait notamment les catholiques qui tiennent à la confessionnalité, les anglophones qui ont peur de perdre certaines garanties linguistiques indirectes et les francophones hors Québec qui pensent qu'une modification constitutionnelle abolissant les droits minoritaires en matière confessionnelle constituerait un précédent dangereux pour leurs propres droits en matière linguistique (théorie «des dominos»).

■ M. Baril semble vouloir également abolir le droit à l'enseignement religieux. Il oublie cependant qu'un tel droit est garanti par l'article 41 de la Charte des droits et libertés de la personne (la Charte québécoise) qui énonce que «les parents [...] ont le droit d'exiger que, dans les établissements d'enseignement publics, leurs enfants reçoivent un enseignement religieux ou moral conforme à leurs convictions [...]». Au surplus, l'article 18(4) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, que le Québec a ratifié en 1976, dispose: «Les États parties au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté des parents [...] de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions.» Autrement dit, il est inexact de laisser entendre que le respect du droit à l'enseignement religieux ou moral est imposé au Québec par la seule Constitution canadienne.

Qui doit décider?

La déréglementation de l'électricité au Québec et la fin du pacte social électrique mettent en danger l'héritage de la nationalisation de nos ressources hydroélectriques

JEAN-MARC PELLETIER

Président du Syndicat professionnel des scientifiques de l'Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ)

Par voie d'une simple publication dans le Journal des débats du 31 décembre dernier, le gouvernement québécois annonçait l'adoption d'un décret ouvrant le réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec à tous les producteurs d'énergie de l'Amérique du Nord. Il s'agit en fait de la première étape menant à une déréglementation totale du marché de l'énergie électrique au Québec. En invoquant une situation d'urgence et le caractère exceptionnel de la situation pour justifier une telle procédure derrière des portes closes, le gouvernement contrevient ainsi à tous les engagements contractés envers les organismes liés au domaine de l'énergie.

Par comparaison, nos voisins du Sud ont plutôt choisi de procéder ouvertement en chargeant les régies respectives de chacun des États de faire rapport au législateur après des consultations publiques extensives. Qu'il s'agisse du Vermont, de la Virginie ou de la Californie, ces États ont tous fait l'effort d'une discussion franche et transparente des enjeux en cours.

Or, au Québec, le décret du 31 décembre est venu modifier en profondeur le pacte social électrique conclu entre les Québécois en 1960 lors de l'élection quasi référendaire de Jean Lesage, et ce, presque à l'insu de tous.

Le pacte social électrique québécois

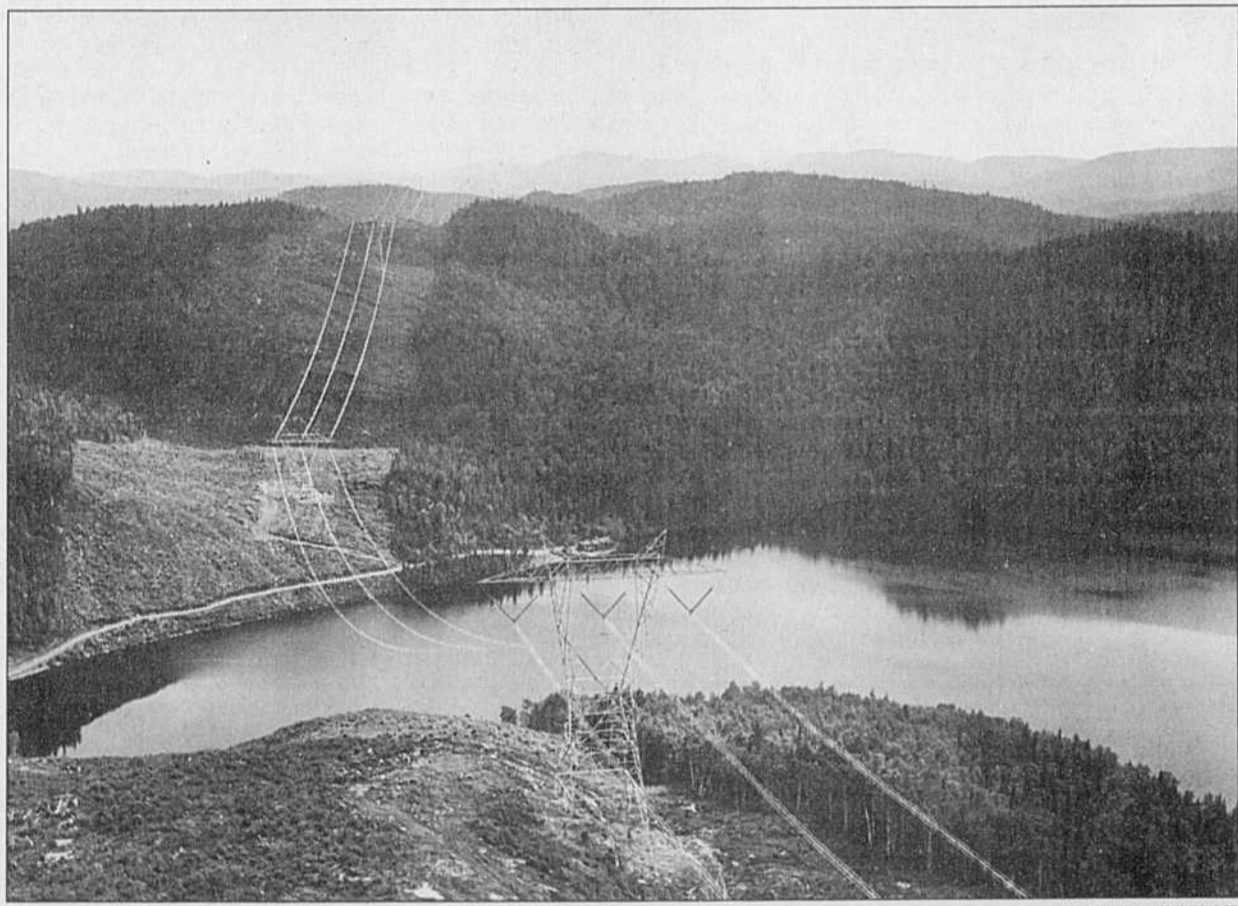
Le modèle québécois dans le domaine de l'électricité a cimenté une adhésion des citoyens autour de principes communs, notamment au chapitre de l'équité de services et de tarifs pour tous les citoyens québécois. Trente ans après, on peut certes affirmer que l'aventure de la nationalisation et d'Hydro-Québec s'avère un franc succès.

D'abord, tous les citoyens du Québec étaient — jusqu'à il y a quelques mois — égaux en termes de tarifs, et cela, où qu'ils se trouvent sur le territoire. Ce principe d'équité, qui s'applique d'ailleurs autant pour les tarifs que pour la qualité du service, a certainement constitué l'une des plus belles victoires sociales jamais acquises au Québec. Avant 1960, la grandeur du territoire à desservir, de même que la dispersion de ses habitants, avaient en effet créé des catégories de citoyens de seconde zone, mal ou pas desservis par une entreprise privée peu intéressée à offrir un service à certaines régions non rentables.

Second acquis du pacte électrique, l'accès à des tarifs parmi les plus bas en Amérique du Nord, tant au résidentiel qu'à l'industriel. À titre d'exemple, mentionnons Toronto, où les clients résidentiels voient leurs factures d'électricité supérieures de 61 % à celles de leurs vis-à-vis montréalais, alors que les clients industriels de grande puissance assument des coûts supérieurs de 66 % à ceux d'ici.

Conséquence directe du choix des Québécois en 1960, le Québec dispose aujourd'hui d'un levier économique exceptionnel, de ressources considérables, distribuées selon un principe d'équité et de bas tarifs. Ce sont des acquis inestimables du pacte social électrique québécois. Réduire un seul de ces principes peut nous ramener à la situation chaotique qui existait avant la nationalisation de l'électricité.

Déjà pourtant, l'un de ces principes essentiels, celui de l'équité tarifaire, a récemment été rompu par le gouverne-



ARCHIVES LE DEVOIR

Les futurs compétiteurs d'Hydro-Québec et ses grands clients industriels exerceront des pressions considérables pour diminuer leurs coûts d'électricité en obtenant l'accès à la libre concurrence.

ment du Parti québécois. En effet, le gouvernement sanctionnait récemment le retour à l'iniquité en créant à nouveau des «catégories» de clients résidentiels: ceux bénéficiant d'un tarif normal et les autres qui, engendrant des coûts élevés pour Hydro-Québec en raison de leur éloignement, sont branchés sur les réseaux autonomes. Seule la réaction outragée des citoyens a obligé le ministre Chevrette à effectuer une rapide volte-face dans ce dossier et à suspendre — temporairement? — l'application des règlements. Cependant, le précédent d'iniquité vient certainement d'être réintroduit, sans discussion aucune.

Vers la dislocation finale du pacte

Second coup de butoir, terrible celui-là, sur le pacte social électrique, l'arrivée prochaine de la déréglementation. La proposition de déréglementation émise par Hydro-Québec est en effet l'amorce d'un processus qui peut mener, d'abord, vers une augmentation significative des tarifs électriques. En fait, les conséquences qui se dessinent aujourd'hui ne sont que trop prévisibles.

Selon le scénario officiellement proposé à l'heure actuelle, la société d'Etat voudrait envahir le marché déréglementé tout en demeurant le seul distributeur d'électricité autorisé à œuvrer sur le territoire du Québec. Or ce scénario n'est qu'un leurre. En effet, le monopole d'Hydro-Québec sera aussitôt contesté, et avec raison, par au moins

deux acteurs: les compétiteurs d'Hydro-Québec, qui n'accepteront pas d'être exclus du marché du Québec; et les grands clients industriels, qui exerceront des pressions considérables pour diminuer leurs coûts d'électricité en obtenant l'accès à la libre concurrence.

Cette double combinaison de pressions amènera donc rapidement le gouvernement à céder une ouverture plus large du marché de détail à la déréglementation, notamment en faveur des grands clients industriels qui s'empresseront de profiter de la compétition, ou bien pour renégocier des tarifs plus avantageux auprès d'Hydro-Québec, ou bien pour s'approvisionner auprès de compétiteurs.

Dans tous les cas, il s'ensuivra des pressions à la baisse sur les tarifs industriels et des revenus moindres pour Hydro-Québec qui, pour rencontrer ses engagements financiers, n'aura d'autre choix que de hausser les tarifs pour les autres catégories de clients.

Les pressions de l'industrie amèneront donc forcément une hausse des tarifs résidentiels d'au moins 10 %, soit la marge bénéficiaire de l'interfinancement consentie à la clientèle résidentielle par les clients industriels. Et cette hausse pourrait être largement supérieure à 10 % si Hydro-Québec ne parvient pas à combler, par des ventes rentables sur les marchés externes, les pertes qu'elle subira par les revenus moindres générés par les grands clients industriels.

Poursuivant la même logique implacable, la hausse des tarifs résidentiels entraînera à son tour une pression énorme sur le gouvernement, qui en viendra d'abord à libéraliser complètement le marché au détail, jusqu'à la clientèle résidentielle, et ensuite à établir des tarifs différenciés, comme a tenté de le faire le gouvernement actuel, alors que les abonnés des centres urbains, sous le choc de fortes hausses, ne voudront plus supporter les coûts élevés pour desservir les clients résidentiels et les PME des régions éloignées, entraînant les conséquences désastreuses que l'on devine sur le développement économique des régions.

Une compétition agressive

Les promoteurs de notre entrée dans le marché déréglementé, évacuant complètement ses aspects négatifs, font valoir que le Québec — par l'entremise d'Hydro-Québec — pourra réaliser de généreux profits qui serviront éventuellement à réduire les tarifs d'électricité au Québec.

Pourtant, le marché que l'on vise est loin d'être leurré et il n'est pas acquis que nos compétiteurs laisseront leurs parts de marché s'éroder sans réagir. Aujourd'hui, l'Amérique du Nord est en situation de surplus de puissance, ce qui signifie que beaucoup d'alternateurs et de centrales de production d'électricité attendent des clients pour se mettre en marche. Ontario Hydro, dont la puissance est supérieure à celle d'Hydro-Québec, a récemment demandé à être acceptée sur le marché de la déréglementation. Quant aux producteurs américains de l'est du continent, ils sont fin prêts à soutenir une compétition agressive du Québec et à riposter avec des tarifs très avantageux. «C'est une guerre!», affirme l'un d'eux au Soleil. Il n'est pas question de laisser notre marché et nos emplois à Hydro-Québec...

Le jeu en vaut-il la chandelle?

Lancée par le gouvernement Thatcher en Angleterre, la déréglementation de l'électricité devait, arguait-on, entraîner une baisse considérable des tarifs d'électricité à l'avantage des clients, et ce, par le jeu de la saine compétition.

Or, non seulement les tarifs électriques anglais n'ont pas diminué, mais ils ont au contraire subi une augmentation. De plus, les entreprises privées ont fusionné et on assiste aujourd'hui à la mainmise du parc électrique britannique par deux conglomérats, PowerGen et National Power, ce qui élimine d'emblée la vraisemblance des arguments concernant les avantages du jeu concurrentiel. Et, conséquence néfaste entre toutes, plusieurs entreprises britanniques sont passées sous contrôle américain: une grande partie de la fourniture d'électricité en Angleterre est donc aujourd'hui assurée par des entreprises étrangères.

Que faut-il faire au Québec? Passer outre à cette tendance qui balaie nos économies? Non, pas nécessairement! Mais il y a lieu cependant d'en faire une étude approfondie des enjeux et des conséquences. Et il est indispensable que le débat se fasse d'une façon ouverte, éclairée et transparente, et surtout que cette décision se prenne sur une base consensuelle.

Changer les principes du pacte social électrique par simple décret gouvernemental, sans en appeler à la population, sans mandat aucun confié en ce sens par la population au gouvernement en poste, relève d'un mépris total, à fortiori venant d'un premier ministre n'ayant aucun mandat électif. L'histoire retiendra-t-elle de Lucien Bouchard qu'il aura été le fossoyeur de l'œuvre de René Lévesque?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut, Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Dudois et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Mungier, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Jean Fichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornéliier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachez, Marie-Claude Petit (commissaires); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avriil, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Christiane Côté, Martine Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnement, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

La télé de demain



TSUGUFUMI MATSUMOTO ASSOCIATED PRESS

PLASMAX, c'est le nom que la compagnie NEC a donné à ce nouvel écran de télévision sans tube cathodique. L'invention a été exposée hier à Tokyo où le fabricant a lancé sa commercialisation. Comme on peut le constater, l'appareil (celui-ci a 42 pouces) est beaucoup plus plat car l'image se compose en surface grâce à un gaz transformé en plasma qui émet de la lumière. Ce type de téléviseur porte les initiales de PDP (plasma-display panel).

À LIRE DEMAIN

L'heure de s'enivrer

Dominic Champagne aime les faiseurs de trouble et le tumulte. Ce qui ne surprendra pas ceux qui ont vu le bonheur de voir Cabaret Neiges Noires, la pièce désormais culte du jeune dramaturge, qui en sera bientôt à sa centième représentation. Champagne parle de désordre, de héros, de rêves, de changement et d'un rêve de changement, demain dans le cahier «Arts».

À lire aussi dans le cahier «Livres», le chemin semé d'embûches qui mène à la publication d'un premier roman et l'itinéraire de deux jeunes auteurs passionnés et entêtés.

Mathieu se dit fier de la mission en Somalie

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'ancien commandant du Régiment canadien aéroporté Carol Mathieu a conclu hier son témoignage devant la commission d'enquête chargée de faire toute la lumière sur les événements tragiques survenus en Somalie en 1993. Non seulement n'avait-il rien à se reprocher mais il s'est dit fier des hommes et des femmes avec lesquels il a mené cette mission, au cours de laquelle un civil somalien a été abattu.

Les faits véritables, dans leur contexte, seront peut-être connus un jour et tout le monde sera fier de ce que le régiment a alors accompli, a-t-il dit en substance au cours de sa dernière intervention à l'intention des membres de la commission.

Selon l'ancien lieutenant-colonel à la retraite, loin de couvrir le pays de honte, le Régiment aéroporté est celui qui a obtenu le plus de succès en Somalie, ayant réussi à pacifier une des plus importantes et des plus délicates régions du pays. Dans ce contexte, il trouva plébéiens «ironiques» de voir que c'est celui-ci qui suscite le plus de controverse au pays.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et spéciales annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Version internet (514) 278-6060
1-800-563-5665

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Énoncé de publication — Enregistrement no 0958. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

CRTC Une offre de Cogeco

SUITE DE LA PAGE 1

«Enfin, le Conseil croit qu'il y a place au Québec pour une deuxième chaîne de télévision privée francophone et qu'un autre joueur bien outillé serait à même d'insuffler à TQS un nouveau dynamisme», souligne l'organisme.

À cet égard, le CRTC relève que Vidéotron, lors des audiences publiques, a admis que plusieurs acheteurs se manifesteraient pour acquérir TQS advenant sa mise en vente et que la station pourrait survivre sous la gouverne d'un autre propriétaire. Il souligne également que Vidéotron, bon prince, s'est dit prêt à céder TQS si le Conseil jugeait qu'une telle vente servirait l'intérêt public.

Vidéotron peut toutefois se consoler. CF Cable compte pour l'essentiel de la valeur de la mégatransaction de quelque 687 millions de dollars qui a fait passer le groupe CFCF dans le giron de Vidéotron. Déficitaire, TQS ne représente que dix millions de dollars dans ce tableau tandis que la station de télévision de langue anglaise CFCF 12, que WIC et la Caisse de dépôt se sont engagés à acquérir, est évaluée à 70 millions de dollars.

Afin de s'assurer que la vente de TQS s'effectue rapidement et d'obtenir la pleine collaboration de Vidéotron dans le processus, le CRTC a rendu le transfert de propriété de CF Cable à Vidéotron conditionnel à la vente de TQS et de CFCF 12 à des tiers parties sans lien avec Vidéotron. La vente des stations de télévision doit survenir avant que Vidéotron ne consomme son union avec CF Cable, une lourde incitation pour que tout se déroule bien.

Comme le temps presse pour TQS, le CRTC a décidé de mettre en place une procédure expéditive pour recevoir les demandes visant l'acquisition de TQS et CFCF 12. Tout le processus doit s'achever dans six mois. La date limite pour soumettre les demandes d'acquisition est fixée au 29 avril. Le 2 mai: publication de l'avis d'audience publique. Le 7 juillet: tenue de l'audience. Enfin, le 22 août: publication de la décision.

En outre, le CRTC empêche Vidéotron de choisir l'acquéreur de TQS et de CFCF 12, un droit que Vidéotron revendiquait. C'est le fiduciaire, indépendant de Vidéotron et nommé en mai dernier pour gérer les activités de TQS et CFCF 12 dans l'attente d'une décision du CRTC, qui choisira les acquéreurs des stations. Le Conseil a renouvelé la convention de fiducie jusqu'au 14 mars afin de permettre au fiduciaire de trouver des acheteurs selon des modalités qu'il déterminera à son gré.

Cogeco est acheteur de TQS

Accueillant avec satisfaction la décision du CRTC exigeant la mise en vente de TQS, Michel Carter, vice-président-directeur général de Cogeco Radio-Télévision, a assuré que la manifestation de l'intérêt de Cogeco pour cette station est bel et bien réelle. «Seuls ou avec d'autres, nous serons présents dans le processus de mise en vente de TQS», M. Carter a parlé d'un processus compétitif — il s'attend à ce que d'autres acheteurs potentiels se présen-

tent. «Nous espérons être là jusqu'à la fin.»

M. Carter a repris les positions de Cogeco avancées lors du processus d'audiences publiques. «Cogeco est en mesure d'offrir un service fort, dynamique et créatif dans le marché de la télévision francophone. Nous espérons avoir l'occasion de présenter au CRTC, le moment venu, nos plans détaillés en ce qui concerne notre vision de l'avenir de TQS, ses orientations et sa programmation.» Cogeco exploite déjà quatre stations de télévision, à Trois-Rivières et à Sherbrooke, deux étant affiliées au réseau TQS et les deux autres au réseau de Radio-Canada.

«Nous attendons le coup d'envoi du fiduciaire. Nous sommes déjà en discussion avec plusieurs partenaires», a renchéri Michel Carter, qui rejette certaines craintes formulées notamment par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) en ce qui a trait à la qualité de l'information d'un réseau TQS sous la coupe de Cogeco. «Nous nous sommes engagés là-dessus. Nous allons maintenir une séparation claire entre les salles de nouvelles régionales et celle de TQS», a-t-il insisté.

Chez Vidéotron, le président de l'entreprise, Claude Chagnon, s'est montré bon prince en retenant la décision du CRTC d'approuver le transfert des licences d'exploitation de CF Cable et de ses filiales. «Nous acceptons la décision du CRTC concernant TQS. Mais cela dit, nous croyons qu'il est regrettable que le CRTC n'ait pas reconnu les avantages de notre position pour TQS. Nous croyons toujours que le regroupement [avec Télé-Métropole] aurait été la meilleure façon d'assurer la viabilité des deux réseaux privés de langue française au Québec et de préserver la qualité de la programmation.»

Au cours d'un bref entretien, M. Chagnon a ajouté ceci: «Nous sommes déçus. On voyait [avec TQS] un plus pour Télé-Métropole. Mais le CRTC a retenu la thèse de la concentration», une thèse défendue par la plupart des intervenants lors des audiences, dont la SRC, le Groupe Cosciant, l'Association des producteurs (privés) de films et de télévision du Québec et des représentants des milieux publicitaires.

«Au moins, le CRTC, s'il n'a pas abordé le problème structurel de l'industrie, a toutefois reconnu l'urgence d'agir dans le cas de TQS», a renchéri M. Chagnon, faisant référence au calendrier de mise en vente accélérée proposé par le CRTC.

Une fois ce processus enclenché, on s'attend à ce que plusieurs acheteurs se manifestent. Outre Cogeco, des noms comme Radiomutuel et Premier Choix circulent déjà. Dans ce dernier cas, le président Pierre Roy avait déjà fait part publiquement de son intérêt, seul ou en partenariat, une intervention survenue après la fin des au-



ARCHIVES LE DEVOIR

Télévision Quatre Saisons, c'est du divertissement mais aussi de l'information. Pour le président de la Fédération des journalistes, Alain Saulnier, il faudra que le prochain acquéreur «apporte de véritables garanties que l'information constituera toujours une priorité du réseau TQS».

diences publiques qui avait soulevé la colère de Vidéotron. M. Roy n'avait pas de commentaires à faire, hier, disant qu'il «est encore trop tôt, que l'on veut réfléchir».

Il restera à s'entendre également sur le prix. Un comité indépendant mandaté par Vidéotron avait fixé à 25 millions la valeur marchande de TQS. Mais les cotes d'écoute ont chuté depuis et TQS s'est davantage enlisée dans les pertes. «Il est trop tôt pour parler de prix, a enchaîné Michel Carter. Disons que, pour notre part, nous avons déjà exprimé l'avis que dix millions, c'était un prix raisonnable.»

Mais pour le président de la FPJQ, Alain Saulnier, il faudra également que le prochain acquéreur «apporte de véritables garanties que l'information constituera toujours une priorité du réseau TQS et que des standards élevés de qualité seront recherchés. Cogeco n'a pas toujours bien rempli ses devoirs en matière d'information en régions», a soutenu M. Saulnier.

La FPJQ avait donné son appui conditionnel à Vidéotron dans le dossier TQS «parce que nous croyons qu'un partenaire solide doit être derrière TQS». Tout en soulevant le problème de la concentration, la Fédération avait également exigé l'étanchéité parfaite entre les salles de nouvelles de Télé-Métropole et de TQS.

EATON Service pitoyable

SUITE DE LA PAGE 1

diennes pendant que nous négocions un plan de restructuration avec les intéressés.»

La Banque Toronto-Dominion, dont le président a longtemps été membre du conseil d'administration de Eaton, a pris la peine d'émettre un communiqué hier après-midi pour préciser que la perte de 160 millions annoncée dans son rapport trimestriel demeurait inchangée à la suite de l'injonction demandée par Eaton. La Banque TD ajoutait qu'elle n'était pas impliquée dans ce nouveau financement de 555 millions, obtenu en fait de GE Capital.

«Nous considérons ceci comme une mesure temporaire qui nous donne le temps de redresser notre situation et de nous tourner vers l'avenir, dit encore M. Eaton. Notre but est d'en ressortir avec un réseau de magasins fort et viable. Il est trop tôt pour prédire l'avenir de magasins particuliers. Nous ferons

tout en notre pouvoir pour assurer que les employés touchés par la vente ou la fermeture de magasins soient les premiers informés et qu'ils soient traités équitablement.»

En fait, l'injonction se limite aux activités de vente au détail; les autres secteurs dans lesquels Eaton fait affaire ne sont pas visés. Par exemple, Eaton détient des participations minoritaires dans de nombreux centres commerciaux au Canada, ce qui peut représenter des actifs d'environ un milliard. Eaton, qui a aussi une participation de 10 % dans la Société financière Desjardins-Laurentienne, détient sans doute de nombreux autres investissements. Eaton reste une entreprise familiale privée, dont on ignore en grande partie les avoirs.

En 1992, on évaluait que la chaîne de 94 magasins générerait des revenus annuels de plus de deux milliards.

La situation a beaucoup évolué dans le

commerce de détail ces dernières années avec l'arrivée des très grandes surfaces, des Wal Mart, etc. Les magasins à rayons traditionnels ont été les plus affectés. Bernard Bougie, associé chez Samson Bélair où il dirige la division du commerce de détail, constate que Eaton n'a ni su réagir à cette vague, ni rajouter sa clientèle. Selon des informations diffusées la semaine dernière, l'âge moyen d'un client chez Eaton est maintenant de 55 ans, malgré le programme de modernisation.

Comme détaillant, poursuit M. Bougie, Eaton n'a pas su, comme l'ont fait d'autres détaillants tels Zellers ou La Baie, riposter avec énergie, et son service est pitoyable. Il n'y a presque personne pour répondre aux clients. M. Bougie souligne que Eaton possède de très bons édifices et qu'il va maintenant se débarrasser d'un mauvais locataire. Le communiqué de Eaton fait

d'ailleurs état de vente ou de fermeture. «Avec le temps, nous devons quitter un certain nombre de magasins, mais il est trop tôt pour prédire l'avenir de magasins particuliers ou les autres mesures qui pourraient être prises», dit le communiqué.

En fermant certains de ses magasins, Eaton pourra fort bien louer ou vendre certains de ses locaux à une nouvelle chaîne, sans doute américaine. Toutes les hypothèses sont permises.

Pour l'instant, il y a de créanciers qui semblent de fort mauvaise humeur. Pendant la conférence de presse à Montréal, un avocat, Yoine Goldstein, est intervenu pour demander ce qu'il allait advenir des livraisons de plusieurs millions de dollars effectuées de bonne foi le matin même par des manufacturiers montréalais, surtout des fabricants de vêtements. Les procédures vont suivre leur cours...

ASSEMBLÉE Dès le 11 mars

SUITE DE LA PAGE 1

dent assumer le leadership de leur proposer des changements attendus de tous, surtout des députés qui sont souvent les derniers consultés.

Lancée en octobre dernier par M. Charbonneau la réforme s'implantera donc progressivement dès le 11 mars par une réorganisation du travail. Le projet pilote reste à ratifier par les deux partis, mais le président de l'Assemblée nationale soutient avoir déjà l'appui des trois députés indépendants.

«Je suis content de voir que ça débouche, dit-il. Au-delà des intérêts divergents, si on n'avait pas donné le signal positif qu'on pouvait apporter des modifications à notre façon de faire, cela aurait pu aggraver l'image de l'Assemblée. Les gens auraient pensé que les parlementaires passent leur temps à critiquer, mais quand vient le temps de changer on préfère garder nos vieilles habitudes.»

Pour ce qui est de la télédiffusion des travaux parlementaires, la télévision de l'Assemblée nationale retransmettra dorénavant la période des questions à 18h45, une heure de grande écoute qui plaira sans doute aux mords. En outre, le président a pris des dispositions pour que les travaux des commissions parlementaires soient télédiffusés.

Au sujet de la réforme en tant que telle, les discussions entre péquistes et libéraux achoppaient récemment sur le fait de siéger le mardi matin ou le mardi soir, ainsi que sur la date butoir de fin de session. Le président Charbonneau a coupé la poire en deux pour faire plaisir aux uns et aux autres. En temps normal, les députés siègeront donc le jour, du mardi au jeudi, faisant économiser ainsi 400 000 \$ au trésor québécois, mais les dates butoir du 21 juin et du 21 décembre resteront en place.

Dans la première phase de la réforme Charbonneau, il reste par ailleurs à régler la question du calendrier de travail et des temps de parole alloués à tout un chacun. Cette question ne fait d'ailleurs pas l'unanimité des députés. «Il ne s'agit pas de faire en sorte que les députés parlent moins, précise le président, mais qu'ils puissent parler d'autres choses. Ils ne peuvent pas le faire actuellement parce qu'on manque de temps disponible.»

Pour ce qui est du calendrier parlementaire, il appert que les députés hésitent encore à adopter un prolongement de session, qui commencerait plus tôt en septembre et en février, pour éviter de siéger en soirée. Cependant, ils ont accepté, en session intensive, de siéger

pendant quatre jours au lieu de cinq, afin de passer une journée par semaine dans leur circonscription. Ces travaux de fin de session dureront une semaine de plus en débutant plus tôt, par exemple, à la fin mai au cours de la prochaine session.

Par ailleurs, les discussions sur les trois autres aspects de la réforme proposée en octobre (le fonctionnement de l'Assemblée et des commissions notamment en regard de l'ordre et du décorum, les grands processus parlementaires concernant, par exemple, l'expression de confiance de l'Assemblée et, enfin, la composition de l'Assemblée, y compris le fait que le président soit élu ou non) se poursuivront dès la rentrée entre le parti au pouvoir, l'opposition et la présidence.

Un des sujets abordés sera le dépôt des projets de loi. «C'est pas tellement la volonté des députés d'agir ainsi, note M. Charbonneau, sinon une culture institutionnelle de la dernière minute qui s'est développée. On attend jusqu'à la toute fin pour présenter des projets de loi, soit à la mi-décembre et à la mi-mai.»

À la suite de pressions des députés du caucus péquiste, le gouvernement Bouchard compte donc adopter une façon accélérée de procéder, mais il faudra, selon le président Charbonneau, qu'on change obligatoirement la date des dépôts de projets de loi. Dès l'automne prochain, cette date pourrait donc être devancée d'au moins deux semaines.

On songe également à adopter une mesure, comme à Ottawa où il est n'est plus possible de soulever une question de règlement lors de la période des questions, pour empêcher de briser le rythme des travaux. M. Charbonneau est toutefois conscient de la difficulté de faire accepter un tel changement parce que, dans les faits, cette stratégie est fréquemment utilisée pour permettre à un ministre en difficulté de récupérer devant l'opposition.

«Les gens vont vouloir se rendre compte qu'il n'y a pas que le salon bleu à l'Assemblée nationale, explique M. Charbonneau. En dehors du show médiatique, les députés sont à l'œuvre tous les jours en commission parlementaire en train de faire de la législation.»

D'ailleurs, l'idée d'une réforme parlementaire part d'un besoin de revalorisation du rôle de député. «Cela doit commencer à l'intérieur des partis, croit M. Charbonneau. Encore là, c'est une question de volonté. Le gouvernement réfléchit à de nouvelles structures de développement régional. Tout le monde est représenté dans ces structures, sauf les députés. Ils

sont pourtant les acteurs du développement dans leur milieu. Ils y ont trouvé une grande valorisation en prouvant qu'ils ne sont pas que des machines à voter.»

Il pense que les députés ont un rôle à jouer également au niveau international, un peu comme cela existe chez les Français ou les Américains.

Selon le président-réformateur, les liens créés, par exemple, depuis plus d'un an entre les parlementaires québécois et les députés du parlement européen ont permis de mieux faire comprendre là-bas nos relations avec les autochtones ou nos opinions sur les dossiers de la pêche et de l'environnement.

Jean-Pierre Charbonneau sait qu'il s'attaque cependant aux traditions et aux mentalités parlementaires en touchant à tous les aspects des travaux de l'Assemblée nationale.

«C'est toute la culture institutionnelle qu'il faut changer, aux plans parlementaire et gouvernemental. Dans les ministères, une fois qu'on a décidé qu'il y aurait une mesure législative, il y a tout un long processus qui se met en branle avant d'en arriver au projet de loi. Rien n'est écrit dans le ciel pour dire que cela doit prendre autant de temps que maintenant.»

Les diverses étapes pourraient être raccourcies afin d'agir de manière plus efficace. Mais, ça doit partir d'une volonté politique avant tout.

Selon lui, la place du législatif a été grugée au cours des ans par l'exécutif dans une Assemblée nationale où il n'y a pas une séparation nette des pouvoirs. Les membres du gouvernement sont aussi des députés au Québec, ce qui entraîne finalement, lors des différents travaux, une foule de conflits d'intérêts, sinon réels, à tout le moins virtuels. Liés par une ligne de parti, mais répondant de leurs électeurs, des maires et des organismes de leur circonscription, les députés pourraient éprouver des difficultés devant la possibilité de tenir des votes libres, par exemple, sans qu'à toutes les occasions on parle de dissidence dans les couloirs de l'Assemblée et dans les médias.

«Progressivement, sur un certain nombre de questions, on pourrait utiliser le vote libre. À part le budget et le discours inaugural, où la confiance est en cause selon la tradition, il n'y a rien qui mette la vie du gouvernement en cause. C'est nous qui avons interprété la ligne de parti de façon à s'en tenir à une discipline rigide. On pourrait introduire le vote libre progressivement dans la culture politique québécoise.»